

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1418<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mardi 27 septembre 1966,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Usher (Côte d'Ivoire) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Khoman (Thaïlande) . . . . .</i>	3
<i>Discours de M. Hasluck (Australie) . . . . .</i>	9
<i>Discours de M. Carrillo Flores (Mexique) . . . . .</i>	15

*Président:* M. Abdul Rahman PAZHWAQ  
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite\*)

1. M. USHER (Côte d'Ivoire): Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser au nom de ma délégation mes vives et sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Qui a eu, comme moi, le privilège de travailler pendant plus de cinq ans à vos côtés sait que, malgré les nuages qui obscurcissent notre session, ses travaux, grâce à votre sagesse, à votre dynamisme mêlé d'équité, auront un aboutissement heureux.

2. Les orages qui surgissent de cette accumulation de nuages soumettent périodiquement notre organisation à des secousses, certes passagères, mais dont l'intensité pourrait, au dire d'éminents observateurs, être fatale pour l'Organisation des Nations Unies, héritière de la défunte Société des Nations. Et cela, parce que les causes du séisme sont permanentes: la misère, les ambitions territoriales et expansionnistes, la méfiance. La misère étirent près des deux tiers des habitants du globe, alors que le tiers nanti vit dans l'opulence et se permet des dépenses somptuaires avec une désinvolture presque impudique. Les ambitions territoriales et expansionnistes donnent naissance à des blocs militaires de défense. La méfiance, enfin, est née de la subversion qui est elle-même engendrée par la division du monde en deux blocs idéologiques. Et tout cela crée les troubles sociaux, les famines, les révolutions, les coups d'Etat, les conflits frontaliers, les infiltrations, la subversion, les guerres froides et l'autre guerre, celle qu'on affuble d'un numéro d'ordre à l'instar des dynasties: première guerre mondiale, deuxième guerre mondiale et, à l'horizon, cherchant à se condenser, les nuages noirs de la troisième et toute dernière guerre mondiale. Jamais, la paix et la sécurité internationales n'auront été menacées comme de nos jours.

3. La plupart des pays sous-développés, malgré les efforts accomplis soit par leurs moyens propres, soit grâce à l'aide bilatérale ou multilatérale, continuent à s'appauvrir alors que l'ensemble des pays développés continue à s'enrichir. Et l'ampleur de ces problèmes dépasse de beaucoup les efforts, cependant non négligeables, déployés jusqu'ici. Il est donc temps de repenser les méthodes et les moyens de coopération.

4. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, malgré ses échecs imputables à l'égoïsme de certaines puissances nanties, continue à être l'instrument permettant de mettre fin à la détérioration des termes d'échange au détriment des pays du tiers monde, par l'établissement d'un système de garantie des prix des matières premières de base, en particulier des produits agricoles. Cette garantie pourrait être assurée, par exemple, grâce à la création d'une caisse de péréquation à l'échelon mondial. Il n'est plus à prouver que la fluctuation des cours entraîne pour nous une perte supérieure à l'aide que nous recevons des puissances développées, sans parler du fait qu'elle perturbe nos plans de développement économique. C'est pourquoi nous louons les efforts que déploient les Etats africains en créant des unions douanières, comme par exemple l'Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest et l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale; des caisses de péréquation pour garantir certains de leurs produits de base, comme par exemple la caisse de garantie du sucre des Etats de l'Organisation commune africaine et malgache. Nos remerciements vont également au Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer pour l'aide appréciable qu'il apporte aux pays qui lui sont associés; aux Nations Unies pour les efforts qu'elles ont accomplis en faveur de nos pays, malgré la modicité de leurs moyens, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement.

5. La seconde cause de nos difficultés est née des revendications territoriales et des velléités expansionnistes. Elle était déjà inhérente à la seconde guerre mondiale et résulte du désir qu'a tout pays d'étendre ses frontières, de faire progresser son régime, de détruire tout ce qui n'est pas soi-même et de créer, ainsi, un dynamisme révolutionnaire fondé sur l'intolérance. Pendant la seconde guerre mondiale, l'un des alliés n'a-t-il pas déclaré: "Cette guerre ne ressemble pas à celles du passé; quiconque occupe un territoire y impose son propre système social. Tout le monde impose son système aussi loin que son armée peut avancer. Il ne saurait en être autrement." Malheureusement, il ne s'agissait pas, là, de littérature. Des Etats ont changé brutalement de régime, d'autres ont connu des guerres civiles,

\*Reprise des débats de la 1416<sup>ème</sup> séance.

les fautes des uns ont été systématiquement exploitées, les faiblesses utilisées, et chacune des grandes puissances a édifié méthodiquement ses réseaux d'alliances. Des blocs militaires: Organisation du Traité de l'Atlantique nord, Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est, Pacte de Varsovie, ont vu le jour et l'alliance sur laquelle notre organisation fut bâtie a craqué; des pays, autrefois unis, ont été divisés: l'Allemagne, la Corée, l'Indochine; l'idée de la négociation par la force a donné lieu à la course au réarmement et à la faillite du système de sécurité collective, à la paralysie de notre organisation, parce que les tenants des régimes se refusent à considérer le noble but de notre organisation — le maintien de la paix — et jaugent à travers chacune de leurs actions le profit que pourrait en tirer le voisin.

6. "La guerre", a dit M. Houphouët-Boigny, président de la République de la Côte d'Ivoire, "n'a jamais rien réglé complètement et qui aujourd'hui la perd peut espérer la gagner certainement un jour. N'est-il donc pas infiniment préférable de vivre en paix les uns avec les autres?" La Côte d'Ivoire n'a jamais été partisane de la guerre et ne le sera jamais, mais, si elle condamne la guerre, elle condamne aussi la subversion qui conduit au plus tragique des conflits, la guerre civile. Elle souhaite, pour ce qui est du Viet-Nam, l'arrêt des interventions étrangères, de quelque nature qu'elles soient et d'où qu'elles viennent. Ce conflit, pour le moment limité, peut dégénérer en une conflagration générale, car il est en passe de devenir incontrôlable. Pendant qu'il est encore temps, la Côte d'Ivoire unit sa voix à celle des petits pays, qui ont un besoin indispensable de paix, pour en appeler à la conscience universelle. Nous supplions les belligérants, ceux qui les soutiennent et ceux qui peuvent avoir une influence sur eux, de conjuguer leurs efforts pour obtenir le retour à la paix au Viet-Nam, par l'arrêt des actes subversifs au Viet-Nam du Sud, l'arrêt des bombardements, des interventions et infiltrations, l'arrêt contrôlé des hostilités et le retour à la Conférence de Genève pour résoudre le problème de l'unification par le principe sacré de la négociation et de l'autodétermination.

7. Des propositions de négociations ont été faites du haut de cette tribune par les Etats-Unis. Elles ont été jugées inacceptables par les autres, mais l'enjeu de la guerre est tel que nous ne devons pas connaître le découragement et les Etats-Unis devraient faire un geste de haute portée en arrêtant les bombardements et les attaques aériennes. Nous devons, en même temps, encourager la convocation de la Conférence de Genève dans le but d'ouvrir les négociations pour le retour aux Accords de 1952 et de 1954 et obtenir des belligérants une suspension contrôlée des hostilités jusqu'à la conclusion raisonnable de ladite Conférence de Genève. Chacun de nous se doit, selon ses rapports avec les Etats-Unis, la Chine populaire, le Viet-Nam du Nord, le Viet-Nam du Sud, le Vietcong, de les convaincre d'accepter, dans le cadre de la Conférence de Genève et sans préalable, la négociation, seule susceptible de sauver la paix.

8. Nous croyons, en Côte d'Ivoire, à la vertu de la négociation, de l'autodétermination, et nous sommes certains qu'elles restent les seules solutions qui conviennent aux douloureux problèmes des pays arbi-

trairement divisés par des affrontements idéologiques imposés de l'extérieur. Nous voulons parler de l'Indochine, de la Corée, mais surtout de l'Allemagne qui n'acceptera pas de demeurer éternellement divisée et qui constitue un foyer de guerre à l'état latent, car, de la division, viendra inévitablement le sursaut de la conscience nationale révoltée.

9. Churchill, le 29 avril 1945, dans une correspondance adressée au maréchal Staline, écrivait:

"Il n'est guère encourageant de scruter les perspectives d'avenir d'un monde où vous-même et les pays que vous dominez, plus les partis communistes existant dans de nombreux autres Etats, vous trouveriez tous groupés du même côté, tandis que ceux qui se rallient aux nations de langue anglaise, leurs associés ou dominions, seront de l'autre. Il est bien évident que leur querelle déchirerait le monde en mille morceaux et que, dans un camp comme dans l'autre, nous tous dirigeants qui en porterions la moindre part de responsabilité serions couverts d'opprobre devant l'histoire<sup>1/</sup>."

Bien sûr, nous traînons encore les séquelles de cette crise, mais le plus réconfortant, c'est qu'elle n'est pas sans issue. Les puissances de l'Est et de l'Ouest font un effort louable pour la surmonter et instaurer une politique plus positive de coexistence pacifique, la coexistence des deux régimes. Seule la Chine populaire refuse de s'y associer, elle livre à tous, communistes, capitalistes, non alignés, une guerre sournoise, souvent bruyante, en installant partout, en Afrique et ailleurs, la subversion au nom de je ne sais quelle révolution internationale.

10. Aussi notre position sur la question de la République populaire de Chine n'est-elle pas modifiée. Nous souhaitons qu'elle comprenne que son intransigeance est cause de beaucoup de désordre dans le monde et fait un tort grave aux petits pays africains qui ont besoin d'une atmosphère de paix et de fraternité pour rattraper leur retard.

11. Une autre cause de guerre, et non la moindre, réside dans la tendance à l'hégémonie, car l'hégémonie, qui étouffe la liberté, engendre la révolte, celle qui couve dans les colonies portugaises, celle qui s'oppose à la politique inhumaine de l'apartheid pratiquée par Pretoria, celle que suscite la mainmise de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain. Ces politiques, fondées l'une et l'autre sur la violence, sont condamnables. Les Blancs de l'Afrique du Sud n'est pas été capables de s'élever au-dessus de leurs privilèges égoïstes du moment pour construire l'Afrique du Sud de demain. Notre politique, en Côte d'Ivoire, consiste à demander à nos amis dans le monde de se joindre à nous pour persuader les Blancs de l'Afrique du Sud d'éviter l'accumulation des haines dont la masse se retournera contre eux lorsque, dans quelques années, la force aura changé de camp. L'état de fait imposé par la force ne peut durer éternellement.

12. La question du Sud-Ouest africain, quant à elle, constitue un scandale international. De tous les territoires sous mandat de la Société des Nations, le Sud-

<sup>1/</sup> Winston S. Churchill, *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale*, Paris, Plon, 1954, t. VI, *Triomphe et tragédie*, p. 150.

Ouest africain est le seul dont l'avenir soit incertain, parce que l'Afrique du Sud veut se l'approprier et elle jouit pour ce faire de la complicité de beaucoup d'autres. La mauvaise foi de l'Afrique du Sud dans cette affaire est manifeste; son intention d'annexer le Sud-Ouest africain est claire et la sentence de la Cour internationale de Justice rendue le 18 juillet 1966<sup>2/</sup> a été dénoncée par la Côte d'Ivoire parce qu'elle n'est pas d'inspiration juridique, mais politique. L'Afrique du Sud a violé son mandat et les Nations Unies doivent en envisager sérieusement la révocation.

13. Le Portugal, de son côté, s'obstine à appliquer en Angola, au Mozambique et en Guinée dite portugaise une politique dite d'assimilation, politique dépassée dans une Afrique indépendante. Nous adjurons le Portugal d'adopter une politique réaliste fondée sur l'autodétermination, comme celle que la France a pratiquée en Afrique et qu'elle veut à nouveau mettre en œuvre à Djibouti.

14. Pour ce qui est de la Rhodésie, nous avons jusqu'ici fait confiance à la Grande-Bretagne. Il faut qu'elle réponde à la confiance que nous lui avons accordée, en refusant aux 200 000 Plancs rebelles de la Rhodésie du Sud tout nouveau délai dont ils useraient pour mieux s'organiser, soutenant avec arrogance le défi lancé au monde civilisé. Sans plus tarder, les Nations Unies doivent intervenir au titre du Chapitre VII de la Charte.

15. C'est à dessein que je n'ai pas évoqué la question du désarmement car, si l'on analyse les causes de la course aux armements, on s'aperçoit qu'elles reposent essentiellement sur la méfiance, une méfiance qui se renforce de jour en jour, ce qui donne à penser que les positions adoptées par les uns et les autres ne sont que des détours et des moyens dilatoires. Il y a des choses qui dépendent de nous et d'autres qui ne dépendent pas de nous. Si le désarmement était subordonné à la volonté de la Côte d'Ivoire, je dirais que nous sommes pour le désarmement total, général, intégral. Toutefois, ce qui nous incombe, c'est de créer une atmosphère de fraternité et des conditions telles que le répit du moment devienne permanent et que les armes accumulées soient inutiles parce que sans emploi.

16. Cela est possible car, heureusement, le monde n'est pas dirigé par la force, mais par l'opinion publique. Nous devons donc renforcer notre organisation parce qu'elle apaise les esprits, limite les risques et répond aux aspirations morales et à la conscience universelle.

17. Dans un monde, hélas, en proie à des convulsions aussi dangereuses qu'imprévisibles, nous avons bien agi en confiant à l'Organisation des Nations Unies le mandat de maintenir la paix là où elle était menacée. La création d'une force d'urgence se trouvait ainsi pleinement justifiée. Ma délégation saisit cette occasion pour rendre hommage à la Force d'urgence des Nations Unies pour le travail efficace qu'elle a accompli et ne cesse d'accomplir dans la mesure de ses moyens, encore trop modestes, et surtout dans un esprit de noble désintéressement. C'est pourquoi nous espérons que les dépenses qui découlent du

maintien et de l'entretien de cette force seront assumées et continueront de l'être de façon effective et régulière par tous, et plus particulièrement par les Etats les mieux nantis.

18. La Côte d'Ivoire se réjouit de voir que, malgré les difficultés croissantes de notre organisation, les pays indépendants continuent à y adhérer et mon pays, qui a eu l'honorable privilège d'être l'hôte de la Guyane à l'occasion de la proclamation de son indépendance, éprouve un grand plaisir à féliciter ce pays ami et à l'accueillir au sein de l'Organisation des Nations Unies.

19. Pendant les deux années où la Côte d'Ivoire a assumé des fonctions au Conseil de sécurité, elle a mesuré les difficultés que le Secrétaire général rencontrait dans l'exercice de la noble tâche qui lui a été confiée. Aussi, nous ne voulons pas quitter cette tribune sans lui rendre un hommage particulier, en lui adressant nos vives et sincères félicitations pour son courage, son dynamisme, la sagesse dont il a toujours fait preuve dans la conduite des affaires internationales. Au nom de mon gouvernement et de mon Président, j'accomplis l'agréable devoir de renouveler au Secrétaire général U Thant la confiance totale de la Côte d'Ivoire.

20. Puisse le courageux rapport que le Secrétaire général nous a présenté pour cette vingt et unième session [A/6301] faire l'objet d'une profonde méditation par tous les pays Membres ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies et ce pour le bien-être de l'humanité tout entière.

21. M. KHOMAN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, en ma qualité d'Asien parlant à un autre Asien, je vous présente les félicitations chaleureuses de ma délégation, et je vous félicite aussi en mon nom personnel. Je voudrais aussi exprimer l'espoir que, inspiré par la sagesse de l'Asie, vous conduirez les délibérations de notre assemblée à une conclusion fructueuse et profitable.

22. Nous devons une sincère reconnaissance à notre président sortant, S.E. M. Amintore Fanfani, ministre des affaires étrangères d'Italie, pour les précieux services qu'il a rendus à l'Assemblée générale et pour la sagesse avec laquelle il en a guidé les délibérations.

23. Ma délégation voudrait aussi présenter ses chaleureuses félicitations à la Guyane, qui a été admise il y a quelques jours seulement dans la famille des Nations Unies.

24. Comme les années précédentes, beaucoup d'entre nous, qui sommes venus de toutes les parties du globe pour participer à l'Assemblée générale des Nations Unies, y avons apporté nos préoccupations et nos soucis, mais aussi, comme toujours, l'espoir inépuisable qu'après nos délibérations au sein de notre assemblée mondiale nos inquiétudes pourront être atténuées, nos appréhensions calmées, et aussi que nos problèmes s'orienteront progressivement vers des solutions satisfaisantes. Cette année-ci ne semble guère différer des années passées, sauf peut-être en ce que, d'ici à quelques semaines, le mandat de notre secrétaire général aura pris fin et que, puisqu'il a déjà refusé de se laisser réélire, cette importante charge sera vacante sans que nous

<sup>2/</sup> Voir Sud-Ouest africain, deuxième phase, Arrêt: C.I.J., Recueil 1966, p. 6.

voyions personne susceptible de l'assumer. Il y a aussi cette crise financière qui obsède notre organisation depuis quelques années déjà, et à laquelle il n'a pas encore été trouvé une solution qui permette de soulager les Nations Unies d'un écrasant fardeau, d'un fardeau qui fait peser sur elles une charge accablante et les a pratiquement paralysées. Enfin, le danger s'est nettement accru de voir la guerre s'étendre en Asie du Sud-Est, parce que les agresseurs qui ont attaqué le Viet-Nam du Sud, épris de paix et de liberté, continuent à faire preuve d'un entêtement presque dément, refusent de s'associer à tout effort pour aboutir à la paix et préfèrent intensifier leur action militaire.

25. A ces exceptions près, les problèmes auxquels doivent faire face notre organisation et le monde en général restent essentiellement les mêmes, en apparence tout au moins. Mais la question se pose de savoir si nous devons nous fier à ces apparences; à notre avis, elles sont trompeuses et dissimulent une aggravation inquiétante de la situation, tant à l'intérieur de notre organisation que dans le monde en général, spécialement en Asie et plus particulièrement dans l'Asie du Sud-Est.

26. A notre avis, les problèmes financiers des Nations Unies et l'hésitation dont fait preuve le Secrétaire général à l'idée d'accepter un renouvellement de son mandat sont indubitablement liés. En fait, à plusieurs reprises, le Secrétaire général a clairement répété que le manque de fonds résultant de ce que certains pays n'ont pas fait honneur à leurs obligations financières l'entrave dans l'exercice de ses fonctions et parfois même le lui rend impossible. Parmi les gens à l'esprit impartial et qui sont dévoués à l'œuvre des Nations Unies, il en est peu qui pourraient lui donner tort. Nous compatissons à la situation difficile dans laquelle il se trouve et nous partageons la frustration que lui causent ceux qui, tout en rendant hommage à la cause de la paix, en fait contribuent puissamment à entraver les efforts faits pour consolider et renforcer la bonne volonté et l'harmonie. Ils cherchent en particulier à limiter les initiatives que prend le Secrétaire général dans les domaines politique et diplomatique, initiatives qu'il considère comme une partie essentielle de ses fonctions, et ils cherchent à faire de lui, comme il l'a dit, un secrétaire supérieur.

27. Telle est la situation. Et maintenant que devons-nous faire?

28. Nous avons beau souhaiter que notre secrétaire général conserve ses fonctions, nous ne croyons pas que nous devions, pour nous épargner de longs débats et de fastidieuses négociations, rechercher la solution qui pour nous serait la plus facile et "mobiliser" cet éminent Asien en l'obligeant à servir l'Organisation et nous-mêmes contre son gré, contrairement à son avis bien réfléchi, si en même temps nous continuons à lui refuser les moyens dont il a besoin pour s'acquitter convenablement de ses fonctions. Ce ne serait pas seulement déraisonnable, ce serait aussi manquer gravement de dignité. Pour autant que nous puissions le voir, la seule façon de résoudre notre problème serait plutôt de nous efforcer de faire comprendre à ceux qui ont provoqué cette crise quelle est leur part de responsabilité et de prendre les mesures

nécessaires pour réparer les dommages qu'ils ont causés. Si nous exprimons clairement dans cette assemblée des opinions impartiales, il sera possible de répartir équitablement les responsabilités des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons et d'établir nettement quelles seraient les conséquences de toute attitude négative dans l'avenir.

29. Si toutefois nous ne pouvions adopter une telle procédure ni susciter des réactions favorables, nous pourrions en dernier ressort lancer un appel mondial à toute la population de notre planète, et plus particulièrement aux pays sous-développés et appauvris, en leur demandant de puiser dans leurs maigres ressources ce qu'ils pourront en prélever pour contribuer à combler le déficit dont souffre actuellement notre organisation, montrant ainsi aux grandes puissances que les populations pauvres de ce monde peuvent donner de leur chair et de leur sang pour permettre à ces grandes puissances de continuer à jouir de leurs privilèges sans se soumettre aux obligations correspondantes. A notre avis, d'autres expédients ne pourraient guère sauver notre organisation; ils ne pourraient qu'en retarder l'effondrement — qui se produirait finalement à un moment où la situation internationale serait le moins capable de résorber le choc.

30. Une autre raison qui a poussé le Secrétaire général à décliner un renouvellement de son difficile mandat serait, dit-on, le fait que certains pays n'ont pas coopéré à la recherche d'une solution pour certains problèmes internationaux, au premier rang desquels figure la guerre du Viet-Nam. Là encore, nous qui vivons en Asie du Sud-Est comprenons et apprécions pleinement la déception et la frustration ressenties par un fonctionnaire international qui a pour premier devoir d'aider à mettre fin aux conflits internationaux et de faire que la paix se répande dans le monde. En effet, en dépit de son désir de s'acquitter consciencieusement des tâches dont on lui a confié la responsabilité, notre Secrétaire général a dû le plus souvent faire face à une non-coopération et même à une obstruction complètement négative chez ceux qui veulent étendre leur empire et exercer sur d'autres peuples une influence et un pouvoir toujours plus grands. Cela explique pourquoi, plus d'une fois, le Secrétaire général a dû faire montre d'un complet découragement et confesser au monde que, s'il se rendait parfaitement compte qu'il lui incombait d'aider à résoudre le grave problème actuel de la guerre au Viet-Nam, ni l'Organisation à laquelle a été confiée la tâche de maintenir la paix, ni lui-même, qui en est le plus haut fonctionnaire, ne pouvaient faire grand chose, et peut-être même ne pouvaient rien faire du tout pour accomplir leur mission de paix. Aussi est-il tout naturel qu'un fonctionnaire international qui veut conserver sa dignité n'ait pas d'autre possibilité que de prendre congé respectueusement, en se rendant pleinement compte que s'il restait dans la situation dans laquelle il se trouve actuellement, il se prêterait simplement au rôle de bouc émissaire, que l'on rendrait responsable de l'impuissance présente et future de l'Organisation à atteindre son noble but.

31. Cela nous amène à nous demander pourquoi le problème du Viet-Nam, qui comporte non seulement

de graves dangers, mais aussi des possibilités de tragiques explosions, a résisté jusqu'ici aux divers efforts faits de plusieurs côtés pour le résoudre.

32. En premier lieu, ceux qui ont projeté et lancé la guerre d'agression contre le Viet-Nam du Sud ont jusqu'ici espéré pouvoir atteindre leur but, c'est-à-dire arriver à s'emparer du pays et finalement le soumettre à leur régime totalitaire implacable. C'est pourquoi ils poursuivent encore leurs activités néfastes d'infiltration, de subversion et de terrorisme qui ont infligé à leurs victimes des souffrances et des ravages inouïs. Quant aux agresseurs, ils ont eux-mêmes subi de lourdes pertes en vies humaines au cours de leur campagne féroce et fanatique de guerre et de terrorisation; leur pays a aussi subi d'importantes destructions à la suite des attaques aériennes destinées à réduire et à ralentir l'infiltration d'hommes et de matériel qui leur est nécessaire pour poursuivre leurs actes d'agression contre le Viet-Nam du Sud.

33. Leurs espérances ne sont pas entièrement injustifiées. Leurs alliés les ont maintenus en vie et les ont même ravitaillés en leur fournissant ce qui leur est nécessaire pour faire la guerre. Une aide économique et du matériel militaire provenant de sources étrangères se sont déversés dans le Viet-Nam du Nord, permettant ainsi à ce dernier de poursuivre jusqu'à maintenant sa guerre d'agression. Pour les pays qui se rangent du côté des agresseurs, il faut que la guerre du Viet-Nam soit gagnée par leurs amis et partenaires, car la victoire de ceux-ci étendrait leur empire idéologique et politique. Bien que tous ne soient pas disposés à partager les frais de cette guerre et à supporter des sacrifices proportionnels, ils semblent vouloir témoigner de leur solidarité dans la mesure de leurs intérêts nationaux immédiats et de leurs possibilités pratiques. Dans le domaine de la propagande tout au moins, ils sont disposés à clamer tous ensemble que la guerre du Viet-Nam est une guerre sainte de libération nationale, ce qui en réalité dissimule le fait pur et simple que les populations du Viet-Nam du Sud sont soumises à une guerre de conquête et d'expansion coloniale lancée d'au-delà leur frontière septentrionale.

34. Les membres de ce chœur martial si bien entraîné semblent vouloir aller jusqu'au bout du sentier de la guerre; à plusieurs reprises, ils ont repoussé avec mépris diverses suggestions qui avaient été faites pour abandonner la tendance à l'escalade et chercher une voie plus pacifique. Apparemment tout au moins, ils semblent puiser de la force dans cette idée qu'en rejetant toutes suggestions visant à la paix ils ont davantage de chances d'atteindre leurs objectifs de guerre. Voilà pourquoi, même lorsque l'appel à la paix et à la raison leur est venu d'autres Asiens, ils ne se sont aucunement souciés de cette authentique soif de paix qu'éprouvent les populations d'Asie; ils ont répliqué avec une intransigeance arrogante, que les injures les plus basses dont elle s'accompagnait n'atténuaient en aucune façon. Le fait d'exhiber un comportement si dénué de culture et si peu asien ne révèle pas une force inhérente, mais masque plutôt une faiblesse fondamentale qui est montée à la surface et que l'on appelle à tort et par euphémisme "la grande Révolution culturelle prolétarienne". Jusqu'ici, du

côté des défenseurs du Viet-Nam du Sud, on s'est montré à la fois disposé et prêt à discuter sans condition des moyens par lesquels pourrait être résolu pacifiquement le conflit du Viet-Nam, mais, dans le camp des agresseurs, on a toujours fermé la porte à toute tentative de négociation et de règlement pacifique.

35. Le manque d'unité et aussi les opinions dissidentes de petites minorités fourvoyées, dans divers pays, n'ont pas peu encouragé et même poussé les agresseurs à l'intransigeance. Ces minorités dissidentes, qui comprennent des éléments venant des milieux parlementaires, de la presse, de l'église et des milieux universitaires non informés, sont les groupes qui connaissent le moins bien la situation réelle ou qui même l'ignorent, mais qui ne s'en laissent pas moins emporter par des interprétations abstraites et idéalistes, par leur croyance en un faux libéralisme; ils présentent des suggestions et émettent des opinions qui n'aident et ne rassurent que les ennemis de la liberté. Alors que chaque jour des victimes innocentes sont mutilées, molestées et massacrées par des terroristes fanatiques, les soi-disant libéraux ne s'apitoient pas sur le sort des malheureuses victimes mais sur celui des gens qui tuent, torturent et terrorisent. Certains dépassent même les limites de la décence en brandissant le drapeau de l'agresseur tandis que dans leur propre pays ils jouissent en tout confort du règne de l'ordre et des fruits de la liberté. D'autres, sous l'empire d'une crainte aussi intense que peu justifiée, sont tentés d'attribuer à l'autre belligérant un plus grand pouvoir militaire de faire du mal et de plus grandes possibilités de faire la guerre que ce belligérant n'en possède réellement. D'autres encore, qui sont loin du Viet-Nam et qui sont plongés dans l'opulence et le confort, semblent saisis d'angoisse à l'idée que les événements du Viet-Nam pourraient troubler leur vie actuelle, dans l'abondance et le luxe, en les entraînant dans un conflit qui risque de s'étendre. C'est pourquoi, dans un esprit qui n'est pas complètement altruiste, ils recommandent l'adoption de méthodes qui en fait sacrifieraient les victimes et absoudraient les agresseurs en leur permettant d'achever leur œuvre. Ces groupes dissidents, bien qu'infiniment peu nombreux et minoritaires, ont créé cette impression erronée que les agresseurs peuvent s'attendre à ce que les défenseurs bientôt se fatiguent et se lassent des exigences de la guerre, et que finalement ils capitulent devant la force et l'agression.

36. En présence de ces opinions divergentes et dissidentes, tous les peuples épris de paix espèrent que les Vietnamiens du Sud, qui luttent pour leur vie et pour conserver leur liberté, se grouperont tous pour présenter un front solide aux envahisseurs et pour inspirer confiance non seulement au sein de leur propre pays, mais aussi au monde extérieur qui les soutient dans cette lutte vitale.

37. Tels sont certains des facteurs qui, grâce à la façon dont certains groupes gobent naïvement la propagande des agresseurs, jouent en faveur des ennemis de la liberté et ont ainsi pour effet, directement ou indirectement, de prolonger le conflit actuel au Viet-Nam et d'en retarder la solution. Voyons maintenant s'il existe des moyens sinon de résoudre

immédiatement le problème, du moins de commencer à préparer la voie à un règlement pacifique.

38. Certains ont dit, presque trop fréquemment, que ce n'est pas une solution militaire qui mettra fin à la guerre au Viet-Nam. Cette déclaration en style d'oracle participe plus du truisme que de la solution efficace. Quoi qu'il en soit, les défenseurs dans la guerre du Viet-Nam ne l'ont jamais contredite; ils n'ont été au contraire que trop disposés à l'admettre. Ce sont plutôt les agresseurs qui ont constamment et obstinément soutenu la thèse de la victoire militaire et tout fait pour obtenir cette victoire, avec un parfait mépris pour les souffrances de leur propre population et pour le désir de paix qui règne dans le reste du monde. Cependant, il ne suffit pas de déclarer que la solution militaire n'est pas une véritable solution, il faut pouvoir en offrir une autre qui soit réalisable.

39. Certains ont dit que pour mettre fin à la guerre du Viet-Nam il fallait cesser unilatéralement les attaques aériennes contre le Viet-Nam du Nord. Sur ce point ils semblent oublier que les bombardements ont été interrompus au moins deux fois, la première fois pendant cinq jours et la seconde pendant plus d'un mois. Dans les deux cas, la cessation des bombardements n'a donné aucun résultat intéressant. Au contraire, elle a fourni des avantages injustifiés à l'autre partie, qui a utilisé l'accalmie pour rassembler de nouvelles forces, intensifier le conflit et aboutir à une nouvelle escalade.

40. D'autres ont proposé que les troupes étrangères qui aident actuellement le Viet-Nam du Sud, et particulièrement celles des Etats-Unis, soient unilatéralement retirées du Viet-Nam, mais ils ne faisaient aucune mention des troupes qui s'étaient introduites du Nord et qui par conséquent auraient pu continuer leurs déprédations et leur agression. Il est évident que ces opinions sont trop partiales et trop dépourvues de valeur pour mériter d'être commentées ou discutées. Elles ne peuvent certainement que réjouir les agresseurs. En fait, elles aboutiraient à leur livrer leurs victimes.

41. Comme peut le constater tout observateur impartial, beaucoup des solutions, sinon toutes, qui jusqu'ici ont été proposées par un groupe ou un autre tendaient à favoriser le parti qui avait déclenché la guerre pour se rendre maître du Viet-Nam du Sud, tandis que les victimes et ceux qui ont aidé à repousser l'agression sont considérés comme des trouble-fête, des gêneurs, puisqu'ils prolongent l'épreuve et ne laissent pas l'agression atteindre plus rapidement son but. On peut se demander pourquoi il devrait en être ainsi, pourquoi il faudrait pénaliser les victimes et traiter avec indulgence ou même encourager directement ou indirectement ceux qui se sont attaqués à la paix comme au droit.

42. D'un point de vue pragmatique, on ne saurait s'attendre à ce que des considérations morales dominent la discussion d'un problème international si âprement débattu. La question est en réalité bien plus complexe; elle comporte des éléments hétérogènes, parmi lesquels on trouve des préventions idéologiques, des intérêts particuliers intenses, de vieilles querelles et un désir de revanche, ou simple-

ment la peur de ne plus pouvoir jouir béatement de l'abondance et du luxe matériels qui sont actuellement disponibles à profusion dans certaines parties du monde. Certains de ces éléments intervenaient déjà lorsque la sinistre puissance hitlérienne menaçait de s'imposer à l'Europe et réussissait à intimider les intellects brumeux, sans caractère, à leur faire saluer en cette force néfaste la vraie voix du nationalisme allemand et européen — qui méritait leur respect et leur appui. De nos jours, ces voix s'élèvent de nouveau et, par le déchaînement de leurs clameurs, cherchent à faire accroire au monde qu'une guerre de conquête est une guerre de libération nationale. Cependant, ce qu'il faut peut-être le plus déplorer, c'est que certains pays et certains hommes d'Etat veuillent saisir dans la guerre du Viet-Nam une occasion de laisser libre cours à leurs rancœurs passées d'avoir été jadis mal traités et veuillent lancer une vendetta pour libérer leurs sentiments longtemps refoulés. Ils font peu de cas des conséquences qu'aura leur vengeance malencontreuse, et ils ne se rendent pas compte que ceux qui les subiront ne sont pas ceux qui se sont jadis attiré leur courroux, mais le peuple vietnamien innocent, qui n'a joué aucun rôle dans l'humiliation qu'ils ont pu subir.

43. Quelles que soient toutes ces conceptions, elles ont toutes quelque chose en commun, elles sont à courtes vues. En voulant amadouer et favoriser les agresseurs, ceux qui les défendent préparent leur propre destruction, car, avec le temps et dans un avenir qui n'est peut-être pas très lointain, ils ne seront pas plus épargnés que ne l'ont été les Vietnamiens du Sud.

44. Pour beaucoup d'entre nous en Asie, qui nous efforçons désespérément de voir les choses clairement et froidement, les solutions qui ont été ainsi proposées ne semblent pas être les vraies solutions susceptibles de résoudre les difficultés actuelles ni de rétablir la paix et la tranquillité pendant longtemps, car elles sont ou bien entachées de préventions idéologiques ou bien inspirées par des intérêts particuliers criants ou par des considérations personnelles ou individuelles de nature purement privée.

45. Toute solution véritablement valable à la guerre du Viet-Nam doit garantir que l'agression ne sera pas récompensée et que le Viet-Nam sera assuré essentiellement de pouvoir conserver sa liberté et son indépendance et de ne pas être livré pieds et poings liés à ses conquérants. Pour nous en Thaïlande, comme, j'en suis sûr, pour tous les pays du monde qui sont épris de paix, ni les Nations Unies et leurs fonctionnaires, ni aucun membre de cette organisation, si grand ou si petit soit-il, n'ont le droit de brader le droit inhérent du Viet-Nam du Sud — ou d'ailleurs de tout autre pays — à exister et à survivre comme nation libre et souveraine. Si un tel précédent déplorable devait être créé maintenant, la survie de nombreuses autres nations serait gravement compromise. Quant aux agresseurs, bien qu'ils méritent d'être châtiés pour le crime qu'ils ont commis, nous ne devons pas avoir la vue assez courte pour vouloir nous venger et chercher à provoquer leur destruction. Il est bien plutôt dans l'intérêt de tous de les convaincre de renoncer à leurs visées expansionnistes et de s'asso-

cler aux autres nations éprises de paix pour édifier un avenir fait de paix, de progrès et de prospérité.

46. C'est dans cette intention que la Thaïlande, de concert avec la Malaisie et les Philippines, a pris l'initiative de lancer un appel à toutes les nations d'Asie, leur demandant d'engager une action de paix asienne conjointe destinée à conduire le conflit du Viet-Nam à une conclusion pacifique. Bien que deux des pays qui ont pris cette initiative, c'est-à-dire mon propre pays et les Philippines, soient déjà militairement engagés au Viet-Nam parce qu'ils veulent aider à repousser les agresseurs et à empêcher que le conflit ne s'étende en Asie du Sud-Est, cela ne les empêche pas de souhaiter sincèrement que le conflit se termine par des moyens pacifiques. C'est pourquoi nos trois pays ont proposé que les nations d'Asie s'associent pour demander instamment aux parties dans le conflit du Viet-Nam de se réunir autour d'une table de conférence. C'est la première initiative asienne collective pour proposer de résoudre par des voies pacifiques le problème du Viet-Nam. Nous avons reçu des réponses encourageantes et une approbation générale de cette méthode pacifique de la part des pays non communistes en Asie et ailleurs, mais il apparaît de plus en plus clairement que l'autre partie, en manifestant son mécontentement sans aucune réserve, a adopté une attitude totalement négative. On voit donc maintenant en toute clarté qui est en faveur de la paix et qui y est opposé. Si une partie est en faveur d'une solution pacifique et que l'autre a jusqu'ici rejeté toute tentative pour y parvenir, on ne saurait plus avoir aucun doute: on sait à qui imputer le blâme, on sait quelle partie est responsable de la prolongation de la guerre.

47. Ainsi cette tentative de paix entreprise par les pays d'Asie, qui ont voulu proposer une manière équitable et honorable de mettre fin au conflit, s'est heurtée à un mur de pierre érigé par l'attitude obstinée et obstructrice de la partie qui veut la guerre et qui veut conquérir par la force. Si cet appel n'a jusqu'ici pas provoqué de réponse favorable de l'autre partie, ce ne peut être parce qu'il a été lancé par des pays qui ont ouvertement souscrit à certains points de vue. On sait bien, en effet, que de nombreuses autres tentatives pour aboutir à une solution pacifique ont été faites par différentes nations et par différentes personnalités qui ont adopté d'autres points de vue, et notamment par S.S. le pape Paul VI. Et jusqu'ici aucune de ces tentatives n'a obtenu la confiance de ceux qui ont troublé la paix et ont lancé cette odieuse agression. La vérité, c'est que ces derniers n'ont aucunement l'intention d'avoir confiance en quiconque, pas même en ceux qui partagent leur idéologie. Ils sont plutôt enclins à considérer comme étant dans le camp ennemi tous ceux qui s'efforcent d'enrayer leur agression.

48. Le gouvernement et le peuple thaï n'en seraient cependant pas moins heureux de voir la paix se rétablir au Viet-Nam et dans l'Asie du Sud-Est. Toute proposition de règlement honorable et pacifique du problème vietnamien, quelle qu'en soit la source, est donc assurée de recevoir notre coopération et notre appui. Mais en attendant il faut continuer à défendre la liberté et l'indépendance de la population du Viet-Nam du Sud.

49. C'est cette croyance qui nous a poussés à faire des efforts pour établir des rapports plus harmonieux avec nos voisins dans l'Asie du Sud-Est. Nous sommes particulièrement heureux de constater que cette sagesse et cette vision traditionnelles de l'Asie ont prévalu chez nos amis et voisins, aux Philippines, en Malaisie et en Indonésie, qui ont réussi à régler leurs différends et qui ont repris des relations normales au sein de la famille d'Asie du Sud-Est. Nous espérons avec ferveur que la normalisation de ces rapports permettra de récolter les avantages d'une coopération pratique et fructueuse. La Thaïlande est également heureuse de pouvoir souhaiter chaleureusement la bienvenue à la nation sœur d'Indonésie qui a décidé de reprendre une pleine coopération avec les Nations Unies. La reprise de la participation de l'Indonésie aux activités des Nations Unies montre le désir qu'a ce pays de soutenir les nobles principes de coopération internationale tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. On ne saurait douter que l'Indonésie, qui est le plus grand pays en Asie du Sud-Est, puisse grandement contribuer à l'action efficace des Nations Unies ainsi qu'à la stabilité et au progrès dans notre région.

50. Dans le même esprit, nous avons cherché à assurer une paix durable en Asie en faisant comprendre aux pays d'Asie qu'ils doivent non seulement coexister, mais aussi coopérer étroitement pour en tirer des bénéfices mutuels. Nous croyons qu'une coopération régionale n'apportera pas seulement des profits directs aux pays de la région, mais qu'elle contribuera aussi à renforcer la solidarité et la sécurité de nos pays respectifs. C'est ainsi que la Thaïlande s'est associée à la Malaisie et aux Philippines pour fonder l'Association de l'Asie du Sud-Est; cette association a été récemment remise en vigueur pour servir la cause de la coopération dans les domaines économique, social et culturel. Récemment, et sur une base encore plus large, nous avons créé le Conseil de l'Asie et du Pacifique (ASPAC) lors de la réunion historique qui a eu lieu du 14 au 16 juin 1966 à Séoul, capitale de la République de Corée. Et, en fait, dans la courte période qui s'est écoulée depuis lors, il s'est avéré prometteur. Plusieurs autres entreprises régionales sont en cours de préparation. A ce sujet en particulier, la Thaïlande a accueilli avec plaisir l'initiative prise par le Japon de convoquer en avril dernier à Tokyo la Conférence ministérielle pour le développement économique de l'Asie du Sud-Est; cette conférence tiendra d'autres sessions dans d'autres capitales d'Asie. Il faut noter également qu'une Banque asiatique de développement est en cours de constitution pour servir les intérêts des pays de la région. La Thaïlande a pris une part active à tous ces projets fort utiles, ainsi qu'à l'important projet de développement du bassin inférieur du Mékong, sous les auspices des Nations Unies. Cette estimable entreprise internationale a prouvé sa grande valeur et a continué à fonctionner en dépit des vicissitudes qui ont marqué les rapports politiques entre certains des pays participants.

51. Bien que d'une façon générale les peuples d'Asie aient témoigné d'une foi profonde en l'utilité et les avantages d'une coopération régionale entre eux ainsi qu'avec d'autres pays, certains autres pays ayant des idéologies différentes ont aigrement critiqué ces

efforts collectifs et ont prétendu calomnieusement qu'ils avaient été entrepris à l'instigation de puissances géographiquement éloignées et sous leur égide. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Il ne faut pas longtemps pour démontrer — ce qui en fait ne serait pas nécessaire — que ces critiques sont totalement dépourvues de fondement, et qu'elles sont inspirées par le désir de voir les nations asiennes divisées et impuissantes, afin que ceux qui nourrissent des desseins expansionnistes puissent plus facilement intervenir dans les affaires intérieures des pays ainsi affaiblis et finalement réussir à en provoquer l'effondrement.

52. Le principal mobile qui a poussé les nations d'Asie à renforcer leur coopération régionale est leur désir commun d'assumer de plus grandes responsabilités en ce qui concerne les problèmes asiens et d'empêcher des puissances non asiennes de s'ingérer dans la vie des peuples d'Asie et de les placer sous leur domination. L'expérience du passé, et plus particulièrement du colonialisme occidental, nous a montré combien il est désastreux non seulement pour notre fierté nationale mais plus encore pour nos intérêts fondamentaux de perdre le contrôle de notre propre destinée. De nos jours, bien que l'impérialisme du type occidental ait reculé, une forme nouvelle et encore plus implacable d'impérialisme cherche à s'implanter et à tirer des profits de l'influence et de la domination qu'elle pourrait exercer sur notre vie et notre patrimoine nationaux. Quelques pays d'Asie ont été soumis par intimidation ou encore, abusés, ont été amenés à croire en des doctrines étrangères nées dans les recoins obscurs de ghettos européens et à oublier leur noble héritage asien; beaucoup d'autres cependant sont restés fidèles aux antiques idéals de l'Asie qui défendent non seulement la paix et l'amitié entre les peuples, mais aussi la valeur intrinsèque et la dignité de l'être humain. Pour ces derniers, les manifestations récentes des soi-disant gardes rouges n'ont rien à voir avec les valeurs et les traditions de l'Asie, mais représentent les bas instincts humains qui nous ont été apportés d'au-delà des frontières de l'Asie. C'est pourquoi beaucoup d'entre nous, qui croyons que notre devoir est de servir notre peuple et notre région nous sentons fortement poussés à instaurer une coopération effective et fructueuse qui nous apportera à tous des avantages substantiels et mutuels. Par ailleurs, au moment où l'organisation mondiale traverse une période angoissante de tensions, dues à certaines activités nuisibles au sein même de l'organisation, l'existence d'une forme de coopération régionale, même si elle n'est pas étroite, contribue à nous rassurer et à nous garantir qu'une anarchie internationale ne viendra pas se substituer à un monde où règnent l'ordre et le droit.

53. On voit ainsi que le but de toutes ces initiatives a été de faire régner dans toute la région la paix et la prospérité. En dépit de graves difficultés et parfois d'injures et de provocations venant du Cambodge, la Thaïlande, dans l'intérêt de la paix régionale, n'a pas usé de représailles. Elle est au contraire restée calme, a fait preuve de retenue et de modération; pour éviter une aggravation de la situation et une escalade, mon pays s'est adressé au Secrétaire général des Nations Unies et lui a demandé d'envoyer un représentant spécial qui étudierait les moyens d'amener

une détente entre les deux pays. Cet appel a été bien accueilli par le Secrétaire général, qui, avec l'accord du Cambodge, a envoyé son représentant spécial dans les deux pays. La question fait maintenant l'objet d'une étude attentive en vue d'aboutir à une réconciliation. En ce qui concerne la Thaïlande, les Nations Unies peuvent être assurées que le Gouvernement thaï apportera sa plus entière coopération à cette mission. Pour assurer et protéger la paix et la tranquillité dans la région et à condition que le Cambodge réagisse de même façon, le peuple thaï est disposé à tendre la main de l'amitié à ses voisins de l'est et à oublier les différends passés, car les peuples de nos deux pays doivent être conscients des liens traditionnels d'amitié qui les unissent et de leurs étroites affinités. Dans le passé, ils ont partagé de nombreux héritages culturels communs et leurs destinées dans l'avenir ne sauraient guère être séparées. Nous espérons par conséquent qu'avec de la sagesse et de la bonne volonté des deux côtés, et grâce aux bons offices du représentant spécial du Secrétaire général, les deux pays pourront bientôt reprendre leurs rapports normaux.

54. Bien que nos efforts pour faire régner la paix et l'harmonie soient nécessairement concentrés dans la région où nous sommes situés, et dans le Sud-Est asien en général, nous désirons sincèrement que la paix et la tranquillité ne règnent pas seulement là, mais aussi loin que possible, et en fait dans le monde entier. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous empêcher de soutenir que la Rhodésie du Sud offre un exemple de problème préoccupant, où une minorité blanche rebelle a usurpé les pouvoirs du gouvernement et s'est inconstitutionnellement arrogé le droit de gouverner les autres fractions de la population et de les priver de la liberté à laquelle elles ont un droit inné. Ce régime illégitime, condamné par notre assemblée, n'en continue pas moins à respirer librement dans l'insubordination et à ne tenir aucun compte des mesures inefficaces prises contre lui; et il survivra probablement en dépit de la désapprobation publique parce que l'on n'a pas pris contre lui de mesures adéquates qui aient un sens.

55. Un autre exemple de sources de préoccupations à propos de la situation pitoyable dans laquelle se trouve un peuple non autonome nous est fourni par le Sud-Ouest africain. L'arrêt récent de la Cour internationale de Justice ne contribue aucunement à améliorer la situation. Il est regrettable que la Cour ait trouvé commode de revenir sur ses avis antérieurs en ce qui concerne sa compétence et se soit refusée à examiner l'affaire au fond; elle a ainsi remis à plus tard toute solution possible. La Thaïlande s'est vivement intéressée à cette affaire dès le début, car son représentant a siégé de nombreuses années au Comité spécial du Sud-Ouest africain créé par l'Assemblée générale pour faire appliquer un avis consultatif donné par la Cour en 1950<sup>3/</sup>; il a été également président de la Commission de sept membres sur le Sud-Ouest africain, créée par la résolution 749 (VIII) de l'Assemblée générale, en 1953. En cette qualité, la Thaïlande a uniformément soutenu que l'Assemblée générale est le successeur légitime de la Société des Nations. Cette opinion a reçu confirmation judi-

<sup>3/</sup> Voir Statut international du Sud-Ouest africain, Avis consultatif: C.I.J., Recueil 1950, p. 128.

ciaire dans l'avis consultatif du 11 juin 1950. A notre avis, l'Assemblée générale a par conséquent le droit d'exercer une surveillance sur l'administration du Sud-Ouest africain. Ma délégation développera son argumentation à ce sujet au cours du débat sur cette question de l'ordre du jour [question 65] qui traite du problème du Sud-Ouest africain. Pour le moment, nous exprimons l'espoir que le pays actuellement responsable de l'administration du Sud-Ouest africain tiendra compte de l'opinion exprimée sans équivoque par l'écrasante majorité des nations.

56. De même, nous regrettons profondément qu'en dépit du traité interdisant les essais d'armes nucléaires<sup>4/</sup> et conclu par pratiquement toutes les nations du monde, grandes et petites, il y ait encore quelques pays qui jettent un défi à la conscience de l'humanité, alors que celle-ci désire être libérée des dangers résultant de la contamination radio-active et de la prolifération des armes nucléaires. Dans ce mépris dédaigneux témoigné à l'opinion internationale, on peut voir sans doute un signe d'un désir persistant de donner à leur pays une place plus importante, mais on peut douter qu'au bout du compte les avantages obtenus soient proportionnés au danger qui en résulte sur l'ensemble de la scène mondiale. Seul l'avenir nous montrera si ces investissements de ressources considérables apportent aux nations en question les avantages qu'elles désirent en retirer.

57. Les problèmes que nous avons esquissés peuvent sembler difficiles à résoudre. S'ils le sont, c'est probablement parce que, pour certains pays, une victoire sur des différends idéologiques et la diffusion de leurs doctrines politiques ont plus d'importance que la consolidation de la paix et de la liberté. Pour ces pays, atteindre leurs objectifs politiques revêt une importance tellement capitale que le maintien de l'ordre et de la paix dans le monde passe au second plan. Elles n'en tiennent compte que lorsqu'une rupture peut conduire à leur propre annihilation. C'est alors seulement qu'elles acceptent de se soumettre de façon moins inflexible à leurs impératifs politiques et qu'elles permettent aux considérations relatives à l'intérêt général de prendre l'importance qu'elles méritent. En dehors de ce cas, il semble que la compréhension humaine et la disposition à accepter des concessions mutuelles fassent totalement défaut. Ce qui prévaut c'est plutôt une tendance à exiger et à prendre sans faire aucune concession. On ne saurait douter que si une telle tendance se poursuit, si nous venons tous à cette assemblée avec des œillères, sans rien vouloir céder, et si nous cherchons à marquer des points pour nos conceptions idéologiques dans un esprit de clocher, il n'y aura guère de chances de trouver une solution raisonnable aux problèmes les plus graves qui se posent à nous. Il ne serait même pas improbable que, dans ce cas, ces problèmes deviennent encore plus aigus dans l'avenir, avec les dangers qui en résulteraient pour l'humanité. Si au contraire nous prenons en considération les intérêts à long terme de la paix et du bien-être des populations et si nous admettons qu'ils peuvent exiger une certaine mesure de compréhension générale et de compromis rationnels, la probabilité s'accroîtra considérable-

ment de voir nos peuples vivre ensemble dans un monde plus harmonieux, dans une paix mieux assurée et plus durable, pour le plus grand bien des générations présentes et à venir.

58. A une époque où les pays les plus avancés dans la voie de l'industrialisation font des progrès importants dans les domaines scientifique et technique de l'activité humaine, au point même d'avoir trouvé une technique permettant d'alunir en douceur, ces pays s'attireraient une gratitude encore plus profonde des millions d'hommes qui peuplent le monde s'ils pouvaient élaborer des moyens qui puissent mettre fin aux conflits terrestres actuels et empêcher qu'il s'en produise d'autres dans l'avenir.

59. M. HASLÜCK (Australie) [traduit de l'anglais]: Voulez-vous me permettre, Monsieur le Président, de vous offrir, au nom du Gouvernement et du peuple d'Australie, mes félicitations pour votre élection à cette charge si importante et si lourde de responsabilités? Depuis de nombreuses années, nos deux pays sont unis par des liens d'amitié, et nous sommes étroitement associés au sein de diverses organisations régionales, telles que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le Plan de Colombo et la Banque asiatique de développement. Aux conférences que tiennent périodiquement ces organisations et d'autres encore, un heureux hasard a voulu que l'alphabet nous fasse souvent siéger côte à côte, Afghanistan et Australie. Nous avons en Australie des étudiants qui nous viennent d'Afghanistan. Cette année, une délégation de parlementaires australiens a joui de l'hospitalité de votre pays et nous a fait rapport sur divers projets auxquels nous nous intéressons conjointement; elle nous a aussi décrit en termes lyriques les beautés de votre pays et la dignité de votre peuple. C'est pourquoi c'est pour nous un plaisir tout particulier de voir un citoyen de l'Afghanistan chargé de guider l'Assemblée générale des Nations Unies.

60. En vous adressant mes félicitations, Monsieur le Président, je voudrais aussi reprendre ce que d'autres ont dit avant moi, c'est qu'il est fort approprié que le représentant d'une nation asiatique préside notre Assemblée générale. L'Asie occupe une vaste superficie et compte une très nombreuse population. En fait, c'est plus de la moitié de l'humanité qui y vit. On y trouve aussi une grande proportion des ressources physiques naturelles du globe et, puisque certaines de ces ressources ne sont pas encore exploitées, l'Asie nous offre un tableau encourageant des richesses qu'elle peut encore nous fournir pour le plus grand bien de l'humanité.

61. Quant je parle de l'Asie comme je viens de le faire, je ne veux pas dire qu'à aucun moment un continent ou une nation soit plus important qu'un autre au sein des Nations Unies. Nous devons nous intéresser à toute l'humanité. L'expression "Nous, les peuples...", par laquelle débute la Charte, désigne les peuples de tous les pays, de toutes les races, de toutes les langues et de toutes les religions. Le but des Nations Unies est de mettre en harmonie nos actions à tous pour nous permettre d'atteindre les buts qui nous sont communs. Mais, en Asie, aujourd'hui, des événements qui engagent le sort de toute l'humanité arrivent à une crise. L'aboutissement des luttes

<sup>4/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

qui se déroulent en Asie aura des conséquences, bonnes ou mauvaises, dans le monde entier. Si les espoirs de l'Asie se réalisent, ce sera pour le plus grand bien de tous les peuples; s'ils sont frustrés, le progrès sera ralenti et le bien-être moindre dans tous les coins du monde.

62. En Asie, aujourd'hui, on applique une doctrine révolutionnaire implacable par l'usage de la force et de la subversion, et en Asie aussi on y résiste. L'Asie se trouve aujourd'hui en première ligne dans la lutte pour le pouvoir et dans la lutte idéologique, et, quelque interprétation que l'un ou l'autre de nous puisse donner à cette confrontation, quelles que soient les sympathies de l'un ou l'autre de nous dans une direction ou une autre, nous constatons tous clairement ce fait tragique et qui engage notre avenir: un conflit se déroule entre de grandes forces et ce conflit a des répercussions sur la vie et le bonheur des hommes.

*M. Siles (Bolivie) prend la présidence.*

63. C'est aussi en Asie qu'aujourd'hui la marche lente et difficile vers le désarmement nucléaire subit un nouveau revers. Les espoirs que nous pouvons avoir caressés d'aboutir à la non-prolifération des armes nucléaires et à une limitation de leurs essais et de leur utilisation sont aujourd'hui mis en péril par les ambitions nucléaires de la Chine continentale et par le complet mépris dont témoigne Pékin pour les efforts internationaux visant au désarmement ou au contrôle.

64. En même temps que nous constatons ces faits attristants, nous pouvons aussi constater qu'en Asie aujourd'hui les tâches que nous impose le développement nous offrent des possibilités à la fois plus complexes et plus vastes que nous n'en avons nulle part ailleurs dans le monde. Sur ce continent, on s'engage dans des entreprises nouvelles qui amèneront une coopération plus étroite entre les forts et les faibles.

65. Je voudrais peindre à notre assemblée un diptyque: l'image d'un continent en danger et celle d'un continent qui nous offre de grandes possibilités. Pour nous en Australie, qui vivons en bordure de cette région, c'est aussi un continent de grand dynamisme qui, grâce à l'énergie et à la détermination de ses peuples, s'avance vers une ère nouvelle en passant par de grandes transformations. Lorsque je parle ainsi, je pense surtout au grand sous-continent indien, à la péninsule malaise, à l'archipel indonésien, à l'archipel des Philippines, aux îles qui constituent le Japon et à tout l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Ce dont le monde — et plus particulièrement le monde occidental — doit se rendre compte, c'est que ce qui est en jeu en Asie aujourd'hui n'est pas l'ordre ancien, mais un ordre nouveau. Il ne s'agit pas de soutenir des régimes désuets ou des coutumes indéfendables et qui se délabrent d'elles-mêmes, mais de créer des possibilités plus vastes pour permettre aux peuples libérés de l'Asie de se faire une vie nouvelle.

66. J'ai eu la chance de voyager dans toute la région. J'ai eu l'occasion aussi de m'entretenir longuement avec les hommes qui dirigent tous les pays que j'ai cités. En qualité de représentant de l'Australie, j'ai pris part à plusieurs conférences régionales. Je me suis fait des amis personnels et j'ai appris à apprécier la sagesse de mes collègues asiens.

Aussi puis-je parler avec la certitude que l'Asie nouvelle, qui sera façonnée par les peuples d'Asie selon la façon dont ils comprennent eux-mêmes leurs propres besoins et leurs propres intérêts, est une région éclairée, tournée vers l'avenir. Et je suis persuadé aussi que le gouvernement qui siège actuellement à Pékin représente des forces rétrogrades, tandis que les pays qui sont résolus à ne pas se laisser dominer par Pékin représentent aujourd'hui en Asie les forces positives et constructives. Ces pays sont représentés ici parmi nous et leurs délégués peuvent faire connaître à l'Assemblée leurs besoins et leurs aspirations plus éloquemment que je ne pourrais le faire moi-même.

67. Aujourd'hui, ce dont toute l'Asie méridionale a un grand besoin immédiat, c'est la paix. Ce continent a absolument besoin de paix. Mais il faut que ce soit une paix qui dure, une paix équitable, une paix qui n'empiète sur les droits d'aucun pays, une paix qui ne laisse planer sur aucun pays l'ombre de la crainte, qui ne laisse aucun pays en danger d'être dominé par un autre. Le genre de paix dont on a besoin ce n'est pas une suspension temporaire des hostilités, mais une paix qui ait un avenir, qui fournisse une base sur laquelle édifier une vie meilleure pour tous les peuples. Ne bafouons pas ceux qui en Asie ont souffert et souffrent encore aujourd'hui pour leur avenir en ne leur offrant qu'un avenir de désespérance.

68. Si l'on envisage l'ensemble de la situation en Asie, on y trouve un élément encourageant dans la fin du conflit contre la Malaisie. L'Australie a aidé la Malaisie à se défendre, mais en même temps nous sommes efforcés de laisser la voie ouverte à une coopération avec l'Indonésie pour des fins pacifiques. Nous sommes heureux d'apprendre que l'Indonésie va reprendre sa place ici comme Membre des Nations Unies; nous nous attendons avec plaisir à ce que la fin du conflit entre ce pays et son voisin conduise à une coopération plus étroite entre l'Indonésie et tous ses voisins, pour le plus grand bien de la région et du monde entier. Nous sommes heureux aussi de relever les indices d'un progrès vers une meilleure compréhension entre la Thaïlande et le Cambodge sur des questions depuis longtemps controversées, et la cessation des hostilités sur la frontière indo-pakistanaise; dans ces deux derniers cas, nous reconnaissons que les Nations Unies ont fourni leurs bons offices, de même que l'Union soviétique dans l'un de ces cas. Ailleurs aussi, nous pouvons constater que les pays de la région collaborent utilement de diverses façons. En dépit du conflit actuel, un grand travail de reconstruction pour la paix se poursuit sans arrêt, et des pays extérieurs à la région apportent à cette œuvre une importante contribution.

69. Tous les espoirs que nous pouvons avoir pour l'avenir se trouvent toutefois menacés dans l'immédiat par la guerre du Viet-Nam. L'Australie est profondément intéressée par ce qui se passe au Viet-Nam. Les Vietnamiens sont nos voisins. Notre coopération avec eux a commencé longtemps avant le début du conflit actuel. Pendant plus de 15 ans, l'Australie a fourni au Viet-Nam une aide économique. Plus récemment, en réponse à des demandes de son gouvernement, nous avons fourni à ce pays une aide militaire, limitée d'abord à l'envoi de conseillers et d'autre

assistance militaire technique, et comprenant ensuite des unités combattantes. C'est nous-mêmes qui avons pris la décision de fournir cette aide militaire — tout comme nous avons nous-mêmes décidé de contribuer à la défense d'autres parties de l'Asie — et nous en avons décidé ainsi parce tout ce qui met en péril la stabilité et le progrès de la région nous concerne directement. C'est dans le cadre de notre intérêt direct et de notre intervention militaire que je me placerai pour parler maintenant de la situation actuelle au Viet-Nam.

70. En application des Accords de Genève de 1954, il existait au Viet-Nam deux gouvernements distincts ayant juridiction respectivement sur le Nord et le Sud du pays. Bien que les Accords de Genève aient prévu une réunification du pays selon des principes et des procédures définis dans le texte de ces accords, en fait la réunification ne s'est pas réalisée. La situation de fait, c'est que depuis 1954 il existe deux régimes de facto, et que ces deux régimes auraient pour le moment pu continuer à vivre paisiblement côte à côte, à condition qu'il ne se produise aucune tentative pour renverser par la force cet arrangement intérimaire, ce modus vivendi. A mon avis, il y a un certain parallélisme entre cette situation et celles qui existent en Allemagne et en Corée. Ces deux derniers pays sont également divisés, et de nombreux habitants des deux côtés de la frontière désirent la réunification, mais actuellement on semble être généralement d'accord pour ne pas chercher à réaliser cette réunification par la force; on estime que l'utilisation de méthodes pacifiques est dans l'intérêt des populations de ces pays divisés et dans l'intérêt du monde en général. Le Viet-Nam devrait se trouver dans la même situation.

71. Je ne prétends pas que la situation au Viet-Nam soit simple, mais, d'un point de vue international, ce qu'il faut garder clairement présent à notre esprit c'est que, plus particulièrement depuis 1959, le Gouvernement de la République du Viet-Nam, le Viet-Nam du Sud, est de plus en plus soumis à une campagne de subversion et de terrorisme et à une intervention armée entretenue et appuyée par le Viet-Nam du Nord. Cette subversion et cette violence avaient pour but de faire s'écrouler, de détruire l'administration du Gouvernement de la République du Viet-Nam. Les méthodes employées étaient l'assassinat et d'autres formes de terrorisme; le but était d'intimider la population locale pour qu'elle retire son soutien actif à son gouvernement. Un autre but était de taillader l'armature économique du pays, d'entraver la production et de saper le réseau des communications. Toutes ces actions combinées visaient aussi à contraindre le Gouvernement à prendre des mesures de plus en plus graves pour maintenir l'ordre, ce qui l'aurait rendu impopulaire et aurait fourni une occasion de ternir son prestige.

72. Finalement, en face de cette campagne bien calculée, soutenue de l'étranger, le Gouvernement de la République du Viet-Nam a demandé à d'autres pays une aide militaire. C'est en réponse à cette demande que l'Australie et, évidemment, les États-Unis et d'autres pays ont envoyé des troupes qui se trouvent actuellement dans le Viet-Nam du Sud. Les effectifs de ces troupes se sont augmentés et les opé-

rations militaires se sont intensifiées. Jusqu'à l'an dernier, bien que le Viet-Nam du Nord ait monté dans le sud des attaques de plus en plus insidieuses, de mieux en mieux armées, le Viet-Nam du Nord lui-même n'a pas été attaqué. Ce n'est que l'an dernier, après que la guerre ne fut poursuivie sur le sol du Sud pendant plus de cinq ans, que le bombardement du Viet-Nam du Nord a commencé. Et même alors, dans toute la mesure où l'habileté des hommes et la technique le permettaient, ce bombardement a visé uniquement des cibles présentant un intérêt militaire direct, et n'a jamais visé des constructions à usage civil.

73. Nous compatissons naturellement à toute la souffrance humaine que cause cette guerre. Aucun Membre des Nations Unies ne saurait prétendre être plus ému qu'un autre par la souffrance humaine. Et les hommes souffrent des deux côtés. Les massacres perpétrés délibérément et de sang-froid par les terroristes du Vietcong, et dont les victimes sont souvent les femmes et les enfants de ceux qui soutiennent le Gouvernement, offrent un spectacle parfois encore plus pathétique que les victimes des opérations militaires à proprement parler. Mais toutes ces souffrances sont une conséquence de la guerre. Si nous pouvions mettre fin à la guerre, cela mettrait fin aussi aux bombardements et à toutes les autres formes de tueries et de destructions.

74. Comment pouvons-nous mettre fin à la guerre? Ce n'est pas une guerre qui puisse se terminer par la capitulation ou la victoire de l'une des parties. Seul un accord peut y mettre fin. En ce qui nous concerne, nous avons exposé nos buts dans leurs limites étroites et strictes, et aussi le fait que nous sommes prêts à conclure un accord. Nous avons nettement déclaré que nous sommes disposés à souscrire à une cessation des hostilités sans rien demander pour nous-mêmes, sans exiger aucune sanction, sans rien y gagner nous-mêmes. Malheureusement, jusqu'à présent, le Viet-Nam du Nord a montré clairement qu'il veut obtenir des avantages, imposer des sanctions et faire accepter ses volontés. Il ne veut pas un accord, mais une capitulation. Et dans ce sens il ne peut pas y avoir capitulation, car un principe vital pour nous tous est en jeu, vital aussi bien pour les belligérants que pour les pays non alignés.

75. Il ne servirait à rien que je joue avec des mots ou que j'essaie d'élaborer les termes d'un accord possible. Ce qui est déterminant dans l'esprit du Gouvernement australien c'est qu'il ne faut pas qu'une agression délibérée, calculée, réussisse à imposer une certaine forme de gouvernement à un peuple libre; il faut que dans le Viet-Nam du Sud la forme de gouvernement soit acceptable aux populations qui y vivent et soit choisie par elles. Chacun de nous ici exige certainement ce droit pour son propre peuple et ne veut pas le refuser aux autres peuples.

76. Je regrette profondément qu'à Hanoï et à Pékin la réponse donnée aux déclarations qu'a faites dans cette assemblée jeudi dernier le représentant des États-Unis ait été négative. J'espère que cette réponse négative ne correspond qu'à une première réaction routinière et presque automatique et que ces deux gouvernements, après un examen plus attentif, pour-

ront, publiquement ou non, donner à ces ouvertures une réponse plus positive.

77. A propos des événements qui se déroulent au Viet-Nam, je crois que les habitants de continents éloignés ont été victimes d'un certain malentendu provoqué par ce procédé classique qui consiste à considérer une armée d'invasion comme un mouvement de libération. En Australie, nous connaissons depuis longtemps la grande différence qui sépare les mouvements de libération authentiquement nationalistes et patriotiques qui ont conquis l'indépendance pour nombre des pays représentés ici devant moi et le soi-disant Front de libération nationale au Viet-Nam du Sud. Il existe entre eux une différence considérable. Ailleurs, en Asie et dans les pays d'Afrique, comme de nombreux représentants ici présents le savent bien mieux que moi, les mouvements de libération anticolonialistes ont été créés et dirigés par des membres du corps enseignant, des fonctionnaires, des juristes, des hommes appartenant aux professions libérales et aux forces armées. C'est cette importante intelligentsia qui a constitué le fer de lance et la colonne vertébrale des mouvements nationalistes, et elle a été soutenue par la population.

78. Or ce sont précisément ces groupes qu'au Viet-Nam du Sud le Front national de libération n'a pas réussi à rallier à lui. Et c'est même le contraire qui est vrai. Ce sont ces groupes qui ont fait aux objectifs du Front la plus forte opposition, et le Vietcong a dû par conséquent avoir recours au terrorisme, au kidnapping, à l'assassinat contre ces chefs de la vie communautaire, plus particulièrement dans les villages et dans les petites villes de province. Au cours des six dernières d'années, des dizaines de milliers ont été massacrés. Ce ne sont pas là des victimes tombées sur le champ de bataille, mais des victimes désignées par le terrorisme qui a recours au meurtre pour éliminer les chefs des communautés. Au cours du seul premier semestre de cette année, plus de 2 000 fonctionnaires des villages, enseignants, conseillers agricoles, membres des services de santé, etc., ont été assassinés par le Vietcong. Quel mouvement de libération nationale authentique a jamais ainsi tourné son activité contre le personnel qualifié et l'intelligentsia du pays qu'il était censé libérer? Au cours des dernières semaines nous avons vu ce soi-disant "Front de libération nationale" de nouveau outrager par des bombardements la population du Viet-Nam qui voulait paisiblement prendre part à des élections. "Libération" est le terme qu'en cette occasion comme en d'autres Pékin et Hanoï ont utilisé pour masquer des politiques et des actions qui conduiraient à asservir des nations asiennes désireuses d'être indépendantes et libres.

79. Il y a un peu plus de deux semaines se sont déroulées des élections à une assemblée constituante chargée d'élaborer une nouvelle constitution pour la République du Viet-Nam, et cette assemblée se réunit aujourd'hui pour la première fois. Ces élections peuvent marquer un pas en avant important. Plus de 80 p. 100 des 5 300 000 électeurs inscrits ont voté. Les candidats élus proviennent d'une grande variété de régions, de communautés, de professions. Plus de la moitié d'entre eux ont moins de 40 ans. Avec cette vaste représentativité, il est possible que de nom-

breux éléments de la vie vietnamienne, y compris de jeunes hommes et de jeunes femmes, soient amenés à intervenir dans l'évolution politique du pays. Ces élections, qui ont été couronnées d'un tel succès dans un pays déchiré par la guerre, où l'armature politique a été démantelée, pourraient conduire à la création d'une base plus large pour le régime et ouvrir la voie à une libéralisation encore plus généreuse.

80. La réalisation au Viet-Nam d'un règlement juste apporterait une contribution importante à la paix dans la région et même dans le monde en général. Et de même ce serait un danger pour la paix dans la région et dans le monde entier qu'il soit mis fin aux hostilités sur une base injuste ou d'une façon qui encourage à un renouveau de la subversion, de l'infiltration et du terrorisme dans l'Asie du Sud-Est et dans d'autres parties du monde, conformément à des doctrines et des pratiques qui trouvent leur origine, leur inspiration ou leur soutien à Pékin.

81. Ceci m'amène à la question de la Chine. L'Assemblée est saisie de cette question depuis de nombreuses années; elle revêt une importance particulière pour les pays de l'Asie méridionale, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Car l'ombre de la Chine plane sur la région. La Chine a 700 millions d'habitants; elle est soumise à un régime qui, tout en se disant communiste, représente dans la pensée communiste tout ce qui est le moins libéral, le plus tourné vers le passé, le plus violent.

82. Sans vouloir remonter trop loin en arrière, je voudrais rappeler à l'Assemblée que depuis quatre ans Pékin est engagé dans une agression armée contre l'Inde et conserve une attitude menaçante aux frontières de ce pays, que Pékin s'est engagé dans l'infiltration et la subversion au Viet-Nam, au Laos et en Thaïlande, pour ne citer que ces trois pays, que les chefs et les porte-parole de Pékin, y compris Liu Piao, qui arrive maintenant tout en haut de la hiérarchie, ont appelé à la révolution mondiale par la violence non seulement en Asie, mais contre la plupart des pays représentés à notre assemblée. Au cours du mois dernier, les soi-disant gardes rouges ont réussi à chasser tous les éléments qu'en Chine nous pourrions à la grande rigueur considérer comme ne se pliant pas servilement à la pensée de Mao Tsé-toung.

83. Pour les pays qui l'entourent, la Chine continentale est par conséquent un voisin peu facile. La grande question qui se pose à nous tous est de savoir comment vivre avec la Chine continentale. C'est un problème complexe. Une idée que je voudrais vous soumettre c'est que ce n'est pas seulement de nous qu'il dépend de trouver comment vivre avec la Chine continentale. Il faut que Pékin y apporte aussi sa contribution. Et pourtant, loin de chercher à rendre l'idée de son admission aux Nations Unies plus facilement acceptable aux autres pays, Pékin semble tenir à défier le reste du monde. Cette semaine encore, précisément lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, Pékin a annoncé publiquement de nouvelles exigences à l'adresse des Nations Unies.

84. Je répète que le grand problème en face duquel nous nous trouvons est de vivre avec le régime de Pékin et de l'aider à s'incorporer dans la commu-

nauté internationale. La reconnaissance de Pékin et son admission aux Nations Unies ne suffiraient pas à résoudre le problème plus vaste des rapports avec la Chine. Ce problème continuerait à se poser. Il ne faut donc pas vouloir trop simplifier le problème chinois et le voir simplement en termes de reconnaissance ou d'admission aux Nations Unies.

85. L'Australie considère la Charte des Nations Unies comme un traité auquel tous les États Membres sont devenus parties. Pékin a montré clairement qu'il n'accepte pas les dispositions de ce traité. Si Pékin doit un jour entrer dans l'Organisation ce sera seulement, nous dit-il, aux conditions qu'il aura posées. Pékin a condamné les Nations Unies sous leur forme actuelle. Certains de mes collègues ici présents — et je le dis avec un profond respect pour eux — me paraissent soutenir que c'est là une question sur laquelle on pourrait négocier une fois que Pékin aurait été admis comme membre de l'Organisation. Mais si l'on estime qu'une négociation est nécessaire pour concilier les conceptions du candidat à l'admission avec celles de l'Organisation qui existe, cette négociation devrait certainement commencer avant l'admission et non après. Ne faut-il pas que Pékin donne des signes de vouloir montrer des égards envers la Charte? Le Chine demande aux Nations Unies de changer. Ne faut-il pas que la Chine fasse elle-même quelques changements pour s'adapter aux Nations Unies?

86. Un autre élément fondamental pour l'attitude du Gouvernement australien, c'est que le Gouvernement de la République de Chine, qui siège à Taïwan, ne devrait pas cesser d'être Membre des Nations Unies et ne devrait pas être livré aux gouvernants de Pékin. Taïwan a une population d'environ 14 millions. C'est plus que n'en ont la plupart des Membres des Nations Unies, et aucun de ceux qui ont des populations égales ou inférieures n'admettrait facilement que pour parvenir à un accord avec Pékin on devrait sacrifier Taïwan sous le prétexte que Taïwan est beaucoup moins grand que la Chine continentale. Aucun d'entre nous aimerait-il voir son pays sacrifié pour permettre la réalisation d'un accord avec un pays plus vaste que le nôtre? Taïwan est un pays prospère, qui se développe, et, si Pékin s'en emparait, sans aucun doute sa population en souffrirait matériellement, sans parler des représailles féroces auxquelles elle serait soumise. Nous avons tous lu avec horreur ce que font aujourd'hui les gardes rouges en Chine continentale pour écraser toute pensée divergente, tout comportement non conforme, et cela après que Mao Tsé-toung y a régné pendant 18 ans. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se représenter ce que feraient ces mêmes gardes rouges s'ils se déchaînaient sur Taïwan à la suite d'une décision que nous aurions prise. Pour des raisons élémentaires d'humanité, et en dehors de toute considération politique, nous ne pouvons certainement pas accepter que cette île et sa population soient remises entre les mains de Pékin; nous ne devrions pas non plus accepter que la représentation de Taïwan aux Nations Unies soit transformée de telle sorte que puisse être mis en doute son droit à exister comme entité internationale et à jouir des protections auxquelles a droit un État Membre des Nations Unies.

87. Jusqu'ici j'ai parlé de l'Asie. L'Australie se trouve dans la région de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et il est donc naturel que nous pensions en premier lieu à la région à laquelle nous appartenons. Mais nous faisons partie du monde dans son ensemble. L'avenir individuel de chaque nation, y compris la nôtre, dépend en partie des rapports entre les grandes puissances et de l'évolution de graves problèmes comme celui du désarmement et des armes nucléaires. Je crois pouvoir dire que l'Australie n'est pas oublieuse de ses obligations envers le reste du monde, envers ce qui est extérieur à sa propre région. Dans le domaine de la sécurité, en dehors de sa région, l'Australie a pris part à deux guerres mondiales, a apporté des contributions importantes et a subi des pertes en Europe et dans le Moyen-Orient. Par l'intermédiaire de l'U.N.R.R.A., elle a largement contribué au secours et à la reconstruction en Europe. L'Australie entretient actuellement une force de police à Chypre; elle a contribué et contribue encore financièrement à des programmes tels que les secours aux réfugiés de Palestine, la Force d'urgence des Nations Unies, les opérations et programmes des Nations Unies à Chypre et au Congo. Nous nous sommes efforcés de jouer dans les affaires mondiales le rôle qui nous incombe.

88. Nous sommes aussi naturellement au courant des problèmes difficiles qui se posent en Afrique, en particulier grâce aux missions diplomatiques que nous y entretenons et parce que nous faisons partie du Commonwealth britannique auquel appartiennent aussi de nombreux pays d'Afrique. L'Australie a contribué à des programmes d'assistance technique en Afrique. Nous avons en Australie des étudiants africains. Nous avons reçu la visite de nombreux ministres et autres éminents citoyens des États africains. Des éducateurs et des experts techniques d'Afrique nous ont aidés de leurs conseils dans l'administration du Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée. Nous espérons que ces contacts et d'autres encore se développeront entre notre pays et l'Afrique.

89. À l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale figurent plusieurs questions relatives à l'Afrique méridionale: la Rhodésie du Sud, les colonies portugaises, le Sud-Ouest africain et l'Afrique du Sud elle-même. En ce qui concerne les principes et les objectifs que l'on se propose pour tous ces pays, l'attitude de l'Australie peut être exposée fort simplement. L'Australie est persuadée qu'une société ou une forme de gouvernement où la minorité domine la majorité et où les possibilités et droits fondamentaux inhérents à la personne humaine sont refusés à une partie de la population ne peut et ne doit pas continuer à exister. Nous avons foi dans les droits fondamentaux de la personne humaine et nous pensons que toute personne doit participer à la vie de son pays. Nous estimons que ni une majorité ni une minorité ne doivent être opprimées, privées des droits fondamentaux de la personne humaine et de la possibilité de participer au gouvernement de leur pays.

90. Ce que je viens de dire a déterminé l'attitude de l'Australie en ce qui concerne la Rhodésie du Sud. Nous l'avons dit il y a quelques années déjà aux Nations Unies avant que la question rhodésienne

devienne aussi brûlante qu'elle l'est aujourd'hui. L'Australie a refusé de reconnaître la déclaration illégale et unilatérale d'indépendance faite par le régime actuel en Rhodésie. A la demande du Gouvernement du Royaume-Uni — que l'Australie reconnaît comme exerçant aujourd'hui la souveraineté sur la Rhodésie —, l'Australie a été l'un des premiers pays du monde à appliquer des sanctions contre la Rhodésie.

91. Puisque l'Assemblée générale discute aussi en ce moment du Sud-Ouest africain en session plénière, je ne prendrai pas votre temps au cours de la discussion générale pour vous parler maintenant de ce sujet en détail. Je voudrais simplement rappeler ceci: lors de la dernière session de l'Assemblée de la Société des Nations en 1946<sup>5/</sup>, l'Australie a pris une part active aux négociations qui ont abouti à la résolution aux termes de laquelle les obligations internationales assumées par tous les Etats mandataires subsistaient après que la Société des Nations aurait cessé d'exister. Nous considérons aujourd'hui le Sud-Ouest africain comme un territoire non autonome, à l'égard duquel existent des obligations internationales spécifiques. Nous suivons avec la plus grande attention et le plus grand soin le débat qui se déroulera en séance plénière parallèlement à la discussion générale, et c'est dans ces séances que nous exprimerons plus amplement nos opinions sur ce sujet toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

92. J'ai déjà dans mon intervention souligné que l'avenir doit s'édifier sur la base de la paix. Je suis nécessairement préoccupé par certains des dangers qui offrent une menace immédiate à la paix. Brevé-ment, mais avec toute l'insistance que je peux y mettre, je veux dire que les fruits de la paix ne profiteront pas à tous les peuples et à tous les pays si nous ne pouvons pas en même temps, avec une grande énergie, avec une sagesse profonde et perspicace, avec un but commun, travailler tous ensemble et nous aider mutuellement à maîtriser les tâches que nous impose le progrès économique et social, en nous rappelant que les profits que nous apportera le succès économique ne doivent pas être à l'avantage seulement d'un petit nombre mais doivent permettre à toute la société internationale de jouir d'une vie meilleure. Aucune nation, grande ou petite, ne peut atteindre ou conserver une pleine prospérité si elle reste isolée des autres. Les handicaps économiques dont souffre une nation handicapent toutes les autres. Nous avons besoin les uns des autres; nous revêtons une grande importance les uns pour les autres.

93. Il y a certains problèmes qui nous apparaissent clairement. L'un d'entre eux est qu'il faut accroître la production des denrées alimentaires et faire que ces produits soient mis librement sur le marché à des prix rémunérateurs pour le producteur et accessibles pour le consommateur. Bien que nous prenions tous part à des programmes d'assistance internationale soit pour donner, soit pour recevoir, cette assistance ne fournit pas une solution permanente et complète. Un plus abondant accroissement des ressources, particulièrement dans les pays en voie de développement, avec les problèmes connexes d'accès aux marchés, d'investissements de capitaux, de partage

des ressources techniques, des disponibilités en personnel technique et administratif nous invitent tous à des efforts acharnés pour travailler de concert, constructivement. Dans cette œuvre, l'Australie s'efforcera à tous moments de jouer le rôle qui lui incombe.

94. A notre avis, ces problèmes sont inséparables du problème d'ensemble de la situation économique mondiale. Il faut que les économies fortes restent fortes et vigoureuses en même temps que les économies faibles sont renforcées. Nous pouvons surmonter tous ensemble, mais nous pouvons aussi couler tous ensemble. Les grandes puissances ont la responsabilité — et c'est aussi leur propre intérêt bien compris — d'utiliser leur force pour le bien de tous. Or, elles ne peuvent le faire que si elles maintiennent leur activité économique à un niveau élevé. C'est pourquoi toutes les nations, grandes et petites, doivent viser à la croissance et non aux restrictions.

95. Je n'ai pas l'intention ce matin de développer nos conceptions sur les aspects majeurs de ce vaste problème, mais je voudrais en passant faire allusion à deux questions accessoires qui se posent au sein même des Nations Unies. D'abord, je voudrais exprimer l'espoir que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement poursuive son travail d'une façon telle qu'il ait des répercussions pratiques sur les programmes nationaux et internationaux de développement. En second lieu, je crois important que l'action des Nations Unies dans le domaine économique soit efficace et que l'on ne gaspille pas dans un mécanisme administratif des ressources qui seraient mieux employées au développement lui-même. Il faut nous méfier d'une possible fragmentation du travail dans la famille des Nations Unies, et nous en voyons déjà certains indices troublants. Je voudrais aussi attirer l'attention sur l'utile rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ce rapport est important pour le travail international qui se fait dans le domaine du développement économique, ainsi que pour certaines autres questions.

96. Pour conclure, je voudrais simplement dire ceci: l'Australie met en première ligne de sa politique étrangère l'appui aux buts et aux principes des Nations Unies. Nous apprécions la valeur des associations que nous réalisons au sein de l'Organisation et dans les réunions de ses institutions spécialisées. C'est dans ce cadre que nous avons exprimé, il y a quelque temps, notre profonde appréciation des services rendus par le Secrétaire général, et aussi l'espoir qu'il reste à son poste. Si pour U Thant cela s'avérait possible, cela nous serait fort agréable.

97. Il est parfaitement compréhensible que l'Organisation des Nations Unies, qui n'a d'autre vie que celle que lui donnent ses membres, montre les symptômes des maladies qui sévissent aujourd'hui dans le monde. N'ayant pas d'autre volonté que celle que lui donnent ses membres, elle manifeste les tensions qui caractérisent les relations internationales. Les organisations qui ont pour membres des Etats comme entités politiques ne sauraient avoir de plus nobles vertus que celles de la politique internationale. Nous ne devrions peut-être pas trop en attendre. Ce que nous

<sup>5/</sup> 7ème séance, 18 avril 1946.

avons, c'est néanmoins une Charte où l'affirmation de buts et de principes nous fournit un point central de référence. Ce que nous avons, c'est une organisation et un lieu de rencontre où les nations peuvent parler entre elles et s'efforcer de travailler ensemble. Nous devons en reconnaître la valeur. Bien que les années que nous traversons soient des années de tension, elles nous appellent à la tolérance, à la patience et à des efforts constants au service d'une foi commune. Bien que nous ne soyons pas dans une période de réalisations rapides, continuons tous à œuvrer de notre mieux pour la paix, la sécurité et le bien-être de tous nos peuples.

98. M. CARRILLO FLORES (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, après avoir eu l'honneur de présenter mes salutations au Président de l'Assemblée, j'ai le plaisir de m'associer, au nom du Mexique, aux délégations qui m'ont précédé pour le féliciter de son élection et lui adresser mes vœux de succès dans les tâches difficiles qui lui incombent, pour le bien de l'Organisation dont nous sommes Membres.

99. Je voudrais maintenant revenir sur quelques idées que le Président du Mexique a exposées récemment à l'occasion de la visite du Secrétaire général dans mon pays. Nous estimons que l'esprit dans lequel celui-ci a servi l'Organisation des Nations Unies pendant la durée de son mandat a été exemplaire. Nous comprenons les raisons qui ont incité U Thant à faire sa récente déclaration, mais nous conservons l'espoir qu'il s'estimera en mesure de continuer à servir l'Organisation des Nations Unies au poste qu'il occupe actuellement. Ce n'est pas là un vœu protocolaire, mais l'expression de notre conviction la plus profonde.

100. Je désire également souhaiter la bienvenue à la Guyane, Membre le plus récent de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est persuadé que ce nouvel Etat américain pourra apporter une contribution précieuse aux travaux de l'Organisation.

101. Il n'entre pas dans mon propos de formuler des observations sur les nombreux points qui sont inscrits à notre ordre du jour. Je ne m'arrêterai que sur ceux qui présentent le plus d'intérêt pour ma délégation et sur ceux au sujet desquels, me semble-t-il, le Mexique se doit de faire entendre sa voix.

102. Bien que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale il y a un an aient permis de concevoir certaines espérances, les travaux du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement ont abouti à des résultats plutôt décevants. On n'est parvenu ni à aplanir les divergences de vues sur la non-prolifération des armes nucléaires ni à réaliser un progrès sensible en ce qui concerne la cessation des essais souterrains. La question du désarmement général et complet n'a pas été véritablement examinée et, jusqu'à présent, le projet de réunir une conférence mondiale sur le désarmement n'a pas eu de suite.

103. Il est certain que le succès final de ces tâches dépend d'un accord éventuel entre quelques Etats, mais il n'en est pas moins certain que la communauté internationale doit assumer une entière responsabilité

parce qu'il s'agit de dangers qui menacent tous les peuples sans distinction. Devant d'aussi maigres résultats, l'Assemblée a le devoir inéluctable de redoubler d'efforts non seulement en convoquant d'autres sessions du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, mais également par une intervention plus directe, soit en sondant toutes les possibilités de nouveaux modes de règlement, soit, en dernier ressort, en opposant aux attitudes particulières des divers Etats l'intérêt suprême de l'humanité.

104. Il est nécessaire de déterminer, par exemple, si le contrôle des essais souterrains est effectivement l'obstacle auquel se heurte la cessation complète et définitive de tous les essais nucléaires. Le débat de l'Assemblée devrait faire la lumière sur les opinions diamétralement opposées qui ont été exprimées au sujet des inspections sur les lieux.

105. Il nous semblerait utile d'entamer une discussion des raisons pour lesquelles les initiatives des pays non engagés n'ont pas été acceptées. Nous voudrions que les puissances intéressées fassent connaître publiquement les objections — ou, le cas échéant, l'assentiment — que suscitent de leur part des propositions comme celles qu'a présentées la Suède<sup>6/</sup> touchant la pratique de l'inspection sur invitation unilatérale ou la création d'un "club de détection" sismologique, ou encore celles qui ont été formulées quant à la constitution préalable d'un corps d'inspecteurs ou la déclaration d'un moratoire volontaire et temporaire sur les expériences souterraines.

106. La situation est à peu près semblable en ce qui concerne le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La résolution 2028 (XX), adoptée l'année dernière, contenait l'énoncé de cinq principes généraux sur lesquels devait être fondé cet instrument. Etant donné que certains d'entre eux ont fait l'objet des interprétations les plus diverses au sein du Comité sur le désarmement, il conviendrait que l'Assemblée générale détermine aujourd'hui leur signification et leur portée avec plus de précision.

107. Ma délégation, comme bien d'autres, a appuyé, l'année dernière, la suggestion, présentée à l'origine par la délégation du Nigéria, selon laquelle il est nécessaire que le traité s'assortisse de l'engagement que les puissances nucléaires n'utiliseront pas des armes nucléaires ni ne menaceront d'y avoir recours contre des Etats sur le territoire desquels n'existent pas ces engins de destruction<sup>7/</sup>.

108. Il nous semble que cette initiative, outre ses mérites intrinsèques, a celui d'être fidèle à notre désir et à notre intention de créer des zones dénucléarisées. Nous pensons que ni cette proposition, ni le principe général dont elle procède et selon lequel il est nécessaire que le traité établisse un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre puissances nucléaires et puissances non nucléaires ne sont des questions purement techniques et qu'il y a là matière à une discussion approfondie au sein d'un organe comme l'Assemblée

<sup>6/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe I, sect. B.

<sup>7/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Première Commission, 1369<sup>ème</sup> séance, par. 14.

générale. Nous aimerions connaître les objections de fond auxquelles cette proposition a, le cas échéant, pu donner lieu.

109. En bref, nous devons insister sur la nécessité absolue, inéluctable, de conclure un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avant qu'il ne soit trop tard, avant que n'augmente et, ensuite, ne se multiplie rapidement le nombre des États détenteurs de ces armes.

110. Au regard des progrès négligeables réalisés à Genève, l'Amérique latine offre, en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, un spectacle encourageant: celui d'un processus ininterrompu et dynamique au terme duquel sera signé un traité de dénucléarisation de l'Amérique latine destiné à perpétuer, sur ce continent, l'absence d'armes nucléaires et à garantir que, comme l'a dit le Président des États-Unis du Mexique, la force incalculable de l'atome soit mise au service de la vie et non de la mort.

111. L'année dernière, j'avais, du haut de cette même tribune [à la 1346<sup>ème</sup> séance], rappelé la genèse de la Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine, qui a fait au Mexique l'honneur de se réunir sur son sol, et j'avais évoqué les résultats de ses deux premières sessions tenues en 1965.

112. J'ai le plaisir d'ajouter aujourd'hui qu'en 1966 a eu lieu une nouvelle session de la Commission dont on peut dire, sans hésiter, qu'elle a été la plus féconde et la plus positive de toutes. On y a adopté à l'unanimité un document fondamental intitulé "Propositions en vue de l'élaboration du traité de dénucléarisation de l'Amérique latine" [publié sous la cote A/6328], qui occupera certainement parmi les travaux préparatoires du traité la place de premier plan qu'on reconnaît aux propositions de Dumbarton Oaks dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

113. Plus de 90 p. 100 environ du contenu de ce document ont déjà recueilli l'approbation générale et, sur les 10 p. 100 restants, peut-être n'y a-t-il qu'un seul article, l'Article 23, relatif aux conditions requises pour l'entrée en vigueur du traité, qui semble présenter des difficultés graves, et encore sont-elles loin d'être insurmontables.

114. Quant à la nature de l'organisme pour la dénucléarisation de l'Amérique latine, dont la création est envisagée dans les propositions, afin d'assurer le respect des obligations contractées au titre du traité, il convient de préciser qu'il ressort des dispositions pertinentes déjà adoptées qu'il constituera un organisme autonome et essentiellement inter-américain.

115. Il est une autre question qu'il me semble également à propos de mentionner brièvement: celle de la coopération que nous attendons des puissances nucléaires. La position du Gouvernement mexicain en ce qui concerne cette coopération est claire: nous estimons que le traité de dénucléarisation de l'Amérique latine entrera pleinement et totalement en vigueur dès le moment où les États qui devraient y être parties commenceront.

116. Il s'ensuit que ma délégation n'a jamais utilisé le terme "protection", qui peut évoquer une sorte de

tutelle, à propos de la collaboration que nous désirons obtenir des puissances nucléaires et qui consiste uniquement, pour ces puissances, à s'acquitter d'une obligation de caractère général découlant de la Charte même des Nations Unies: l'obligation de respecter un traité négocié par un groupe d'États, dans le légitime exercice de leur souveraineté.

117. Il s'ensuit également que nous avons pris connaissance avec satisfaction des communications dans lesquelles les Gouvernements des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont exposé, à l'intention de la Commission préparatoire, leurs positions respectives sur cette question, lesquelles me semblent en accord, quant au fond, avec celle que je viens d'analyser brièvement.

118. La Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine aurait dû ouvrir sa quatrième session le 30 août dernier. Cependant, compte tenu des délais exprimés par certains de ses membres, elle a décidé de différer ses travaux jusqu'au 31 janvier 1967. Nous voulons espérer qu'en cette occasion la Commission pourra mener à bien la tâche urgente dont elle est chargée et sur laquelle les peuples d'Amérique latine ont mis tant d'espoirs.

119. Il y a trois ans, l'Assemblée a inséré dans le texte d'une résolution [la résolution 1884 (XVIII)], adoptée à l'unanimité, une proposition que la délégation mexicaine avait eu l'honneur de présenter et qui tendait à ce que les puissances nucléaires s'abstiennent de mettre sur orbite autour de la terre... des armes nucléaires.

120. Aujourd'hui, nous avons pu constater avec satisfaction que les principales puissances nucléaires semblent disposées à faire que l'obligation morale qu'elles ont contractée en votant en faveur de cette résolution se transforme en un engagement juridique, une fois que les négociations en cours auront abouti, comme l'espère ma délégation, à la conclusion d'un traité.

121. Le Gouvernement et le peuple mexicains sont profondément préoccupés par le conflit du Viet-Nam qui représente sans nul doute la menace la plus grave qui ait pesé sur la paix mondiale depuis la guerre de Corée en 1950. Malheureusement, pour des raisons que nul n'ignore, il ne semble pas qu'actuellement l'Organisation soit en mesure d'intervenir efficacement pour régler ce conflit. Toutefois, le Mexique est prêt à apporter son appui moral à toute formule pratique qui permettrait aux parties directement intéressées et à celles dont la participation pourrait transformer ce conflit en un affrontement catastrophique pour l'humanité d'entamer, dès que possible, des négociations propres à mettre un terme à cette guerre dont la principale victime est le peuple vietnamien dont le sang coule depuis tant d'années.

122. Les forces, les intérêts et les idéologies qui se heurtent sont de telle nature que, si les pays en marge du conflit, en particulier ceux qui ne sont pas dotés d'une grande puissance militaire ou matérielle, peuvent prêter leur coopération, c'est moins en proposant des formules concrètes qu'en exhortant solennellement ceux qui portent la plus lourde responsabilité dans cette affaire à maintenir ouvertes toutes les voies de communications susceptibles de permettre

la cessation des hostilités ou, tout au moins, d'en éviter l'intensification.

123. Toutes les graves crises survenues depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont pu être jugulées au moyen d'accords grâce auxquels, au cours d'une période déjà plus longue que la période 1919-1939, le monde a évité de se trouver engagé dans un conflit généralisé. Il n'y a donc pas de raison, ou tout au moins il ne doit pas y en avoir, pour que l'on échoue aujourd'hui au Viet-Nam, alors que l'on a triomphé dans des situations aussi graves que celles de Berlin, de Corée, de Suez et de Cuba en octobre 1962. Nous vivons une ère qui exige de tous, des puissants comme des faibles, qu'ils fassent preuve à la fois d'imagination, de courage et de sagesse en reconnaissant qu'il n'existe pas d'intérêt matériel ou idéologique, national ou régional, dont la défense justifie que, par un tragique et incroyable paradoxe, l'étonnant progrès technique de notre époque aboutisse à la destruction de millions de vies innocentes et d'une grande partie de ce que l'homme a édifié pendant des siècles de sacrifices et de travail.

124. Je ne voudrais pas passer à un autre sujet sans rappeler les efforts infatigables et patients que le Secrétaire général a déployés dans le conflit du Viet-Nam. Bien qu'il n'ait pas obtenu ce à quoi nous aspirons, tous les hommes de bonne volonté ont envers U Thant une dette de gratitude.

125. Le Mexique a toujours été partisan du règlement pacifique des différends internationaux. C'est pourquoi nous attachons également une importance particulière aux activités de l'Organisation des Nations Unies que l'on est convenu d'appeler opérations de maintien de la paix, car celles-ci peuvent contribuer de façon fort utile à éviter le recours à la violence. Nous avons participé avec zèle aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et nous estimons que, cette année, les résultats de ses travaux n'ont pas été inutiles bien qu'ils n'aient pas été non plus tels que nous les aurions désirés. Nous espérons que, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, les membres permanents du Conseil de sécurité pourront parvenir à un accord pour arrêter des directives communes qui permettent au Comité spécial de mener à bien la tâche qui lui a été confiée en vue de réaliser le principal objectif que la Charte prévoit pour l'ONU en tant qu'organisation chargée de sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

126. Comme tous les ans, les questions économiques occupent une place importante à notre ordre du jour. Et c'est un fait que, comme on l'a dit maintes fois, aucun phénomène ne recèle en puissance un danger plus grand pour la paix du monde que l'écart de plus en plus large qui sépare les zones riches du monde des zones pauvres. En conjuguant les efforts de tous pour remédier à cette situation, ou tout au moins pour essayer de l'empêcher de se détériorer, les hommes d'Etat de notre temps soutiennent une gageure qui est à la fois la plus riche en possibilités et la plus difficile à gagner.

127. Déjà s'est écoulée plus de la moitié de la décennie que nous sommes convenus d'appeler Décennie pour le développement. Il serait injuste de méconnaître que des résultats concrets ont été obtenus, et notam-

ment qu'on a pu circonscrire et étudier des problèmes et même suggérer certaines solutions. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en 1964, n'aurait certainement pas eu lieu si l'Organisation des Nations Unies n'avait pas prêté son appui au projet.

128. Nous savons tous combien il est difficile, pour un gouvernement, d'adopter des mesures qui affectent les intérêts de l'un des groupes sociaux du pays, en particulier lorsqu'il s'agit, par exemple, de groupes qui travaillent à la production primaire, et qui sont d'habitude les moins favorisés du pays.

129. Cependant, étant donné que la majeure partie des exportations des pays en voie de développement consiste en produits de base, nous qui sommes les représentants de ces pays nous devons insister, chaque fois que nous en avons l'occasion, comme je le fais maintenant, sur le caractère d'urgence que revêt l'application des recommandations de Genève.

130. Sans oublier qu'il ne s'agit pas de mécanismes parfaits, nous persistons à croire que les accords internationaux sur les produits de base offrent la formule la meilleure pour réaliser la stabilisation des prix à des niveaux raisonnables, au moyen d'un ajustement satisfaisant de la production à la consommation.

131. On ne doit pas s'étonner que ces accords fonctionnent mieux lorsque les producteurs sont tous des pays en voie de développement, tandis que la situation se complique beaucoup lorsque des pays hautement industrialisés exportent eux aussi des quantités importantes de ces produits. La raison en est claire: ces pays ont non seulement l'avantage d'une technique supérieure qui leur permet de réduire les prix de revient et d'augmenter la productivité, mais aussi celui de ressources économiques considérables grâce auxquelles ils peuvent absorber, directement ou indirectement, les pertes que peut leur occasionner l'exportation de ces produits.

132. En présence d'une situation si complexe et si inégale, je tiens à rappeler une fois de plus le principe qui a été adopté ici à l'unanimité par un Comité d'experts nommé par le Secrétaire général, à savoir: en tant que règle de stratégie économique supérieure, on devrait reconnaître qu'étant donné que l'exportation de produits de base est, sans nul doute, la méthode la plus ardue pour financer le développement économique les pays économiquement évolués devraient aplanir les difficultés en accordant, pour ce qui est de ces échanges, une certaine priorité ou un traitement préférentiel aux pays pauvres<sup>2/</sup>.

133. En outre, ainsi qu'il a été convenu à Genève, nous pensons qu'il en va de même de la production industrielle que nos pays sont en mesure de développer et que les pays hautement industrialisés doivent envisager là aussi d'instaurer des traitements préférentiels qui ne divisent pas le monde en blocs hermétiques. C'est là la principale raison pour laquelle l'Amérique latine s'est préoccupée et continue de se préoccuper des traitements préférentiels accordés par

<sup>2/</sup> Voir Mesures internationales destinées à compenser les fluctuations du commerce des produits de base (Publication des Nations Unies, numéro de vente: 61.II.D.3), par. 189.

la Communauté économique européenne à certains pays à l'exclusion d'autres.

134. Bien que le Mexique ait pu avoir accès, en particulier au cours des 15 dernières années, à un volume croissant de crédits extérieurs pour compléter les ressources internes au moyen desquelles il a essentiellement financé son développement économique, notre solidarité avec la grande communauté que forment les pays en voie de développement nous incite à relever que, dans l'ensemble, les ressources disponibles pour le financement à long terme n'ont pas augmenté comme on l'escomptait au cours de cette décennie. C'est pourquoi nous appuierons, au sein de l'Assemblée et de tous les autres organismes dont nous faisons partie sur le plan mondial et sur le plan régional, les efforts déployés actuellement pour augmenter le volume de ces ressources et donner aux conditions d'octroi des prêts (objectif, délais d'amortissement, taux d'intérêt) plus de libéralité et de souplesse.

135. Certains des pays hautement industrialisés qui ont été d'importants bailleurs de ces fonds, par l'intermédiaire d'institutions publiques ou privées, ont à faire face dans la conjoncture actuelle à des problèmes de balance des paiements; il est donc particulièrement urgent de les exhorter à rechercher le moyen d'éviter que les mesures correctives d'ordre financier qu'ils ont adoptées ne réduisent les possibilités qu'ont les pays en voie de développement de satisfaire raisonnablement à leurs besoins de financement sur le plan international.

136. Je me bornerai à invoquer un argument à l'appui de cette thèse: ce n'est pas aux investissements directs ou indirects dans les pays en voie de développement qu'il faut imputer l'existence des problèmes de balance des paiements; en conséquence, on doit trouver le moyen d'éviter que les pays en voie de développement ne souffrent des mesures correctives. On a multiplié les organismes nationaux et régionaux de planification, et les pays hautement industrialisés ne doivent donc pas craindre que les ressources qu'ils dispensent ne soient gaspillées ou mal utilisées. En ce sens, nous fondons de grands espoirs sur l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui commencera à fonctionner très prochainement.

137. Pour conclure ce bref exposé sur le problème du financement, je voudrais rappeler que dans la région dont nous faisons partie la Banque interaméricaine de développement, dont la création est le fruit d'efforts intermittents déployés pendant près d'un demi-siècle, au milieu du scepticisme général, est parvenue, en un seul lustre, à se transformer en

une institution vigoureuse, respectable et respectée. Nous espérons qu'elle ne cessera de se renforcer.

138. Nous appuyons la résolution adoptée par le Conseil économique et social tendant à ce que l'Assemblée proclame l'année 1967 comme Année internationale du tourisme. De l'avis du Mexique, non seulement cette mesure présente un intérêt économique, mais encore, et c'est là un aspect très important de la question, elle offre la possibilité d'amener les gouvernements et les peuples à une conscience de plus en plus claire de la nécessité d'apprendre à mieux se connaître à une époque où le monde, pour vivre en paix, doit s'accommoder à la diversité des idées, des coutumes et des modes de vie.

139. Je prends part, aujourd'hui, à la discussion générale, alors que sont à peine commencés les travaux de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. C'est en de tels moments que nous nous demandons dans quelle mesure cette nouvelle session de l'organisme le plus représentatif des Nations Unies réussira à faire régner la paix et à assurer le mieux-être de l'humanité. Sans doute, les problèmes s'accumulent-ils et certains nous paraissent-ils angoissants. Pour les résoudre, nous avons pratiquement pour toute ressource une organisation que l'on traite souvent de simple parlote. Peut-être, par désir légitime de mieux faire, négligeons-nous le bien déjà acquis. Car, en dépit de toutes les limitations de l'ONU, c'est dans son sein que nous nous efforçons tous ensemble, autour d'une même table, de résoudre des problèmes qui nous concernent tous. Mais n'est-ce pas là précisément ce à quoi nous essayons de parvenir, dans un autre domaine, pour transformer un conflit dynamique et inexorable en préliminaires d'un accord pacifique?

140. Je conclus donc en exprimant ma foi et ma confiance en l'Organisation. Il est de notre devoir de nous livrer à un examen de conscience, préoccupés comme nous le sommes par ces grands problèmes auxquels nous devons faire face et que le Secrétaire général passe en revue dans son rapport à l'Assemblée. Mais cet examen doit être positif et authentique: il ne se crée pas tous les jours une institution internationale et ce n'est pas en un instant que l'on parvient à en consolider le prestige. Puisse-t-on trouver ici l'occasion de rendre plus modérées, dans l'intérêt général, nos politiques nationales et de redoubler d'efforts pour faire de l'Organisation des Nations Unies un centre de normalisation des relations entre les peuples, ainsi qu'on l'envisageait à San Francisco en 1945, lorsque l'adoption de notre charte a marqué le début de l'ère contemporaine.

*La séance est levée à 13 h 10.*